

## République du Sénégal

Un Peuple – Un But – Une Foi



MINISTÈRE DES PÊCHES ET DE L'ÉCONOMIE MARITIME



2020







# **TABLE DES MATIERES**

LISTE DES FIGURES	6
LISTE DES TABLEAUX	6
SIGLES ET ACRONYMES	7
CONTEXTE ET JUSTIFICATION	11
1. RÉSULTATS ENREGISTRÉS EN 2020	9 8
1.1. LES CHIFFRES CLÉS	15
1.1.1. Situation de la ressource	15
1.1.2. Production des pêches maritimes	16
1.1.2.1. Production de la pêche artisanale	16
1.1.2.2. Production de la pêche industrielle	17
1.1.3. Production de la pêche continentale	17
1.1.4. Production aquacole	18
1.1.5. Transformation des produits halieutiques	19
1.1.5.1. Transformation artisanale	20
1.1.5.2. Transformation industrielle	21

## MINISTÈRE DES PÊCHES ET DE L'ÉCONOMIE MARITIME

1.1.6. Commercialisation des produits halieutiques	22
1.1.6.1. Commercialisation dans le marché intérieur	23
1.1.6.2. Exportation des produits	24
1.1.6.3. Réexportations	25
1.1.6.4. Importation des produits	26
1.1.7. Nombre de passagers transportés	27
1.1.8. Quantité de fret	27
1.1.9. Nombre de contrats d'engagement maritime	28
1.1.10. Nombre de navires inspectés	28
1.2. RÉSULTATS DES PROGRAMMES MIS EN ŒUVRE	28
1.2.1. Programme Pêche et Aquaculture	28
1.2.1.1. Gestion durable des ressources halieutiques et restauration des habitats	29
1.2.1.2. Développement de l'aquaculture	36
1.2.1.3. Promotion de la valorisation de la production halieutique et aquacole	41
1.2.2. Programme Économie Maritime	48
1.2.2.1. Développement des infrastructures portuaires et du transport fluviomaritime	48
1.2.3. Programme Pilotage, Coordination et Gestion Administrative	56
1.2.3.1. Pilotage et coordination administrative	56
1.2.3.2. Gestion administrative	62
1.2.4. Programme Caisse d'Encouragement à la Pêche et à ses Industries Annexes (CEPIA)	62
1.2.4.1. Investissement pour le secteur de la pêche	63
1.2.4.2. Soutien et promotion des produits de la pêche	63

2. CONTRAINTES ET RECOMMANDATION	ONS
2.1. CONTRAINTES	65
2.2. RECOMMANDATIONS	66
3. PERSPECTIVES	67
CONCLUSION	69
PLAN DE TRAVAIL ANNUEL 2021	71
CADRE DE MESURE DE RENDEMENT DU MPEM	85

# **1LISTE DES FIGURES**

Figure 1	:	Évolution de la production et de la VCE de la pêche artisanale (2019 – 2020)	16
Figure 2	:	Évolution de la production et de la VCE de la pêche industrielle (2019 – 2020)	17
Figure 3	:	Évolution de la production et VCE de la pêche continentale (2019 – 2020)	18
Figure 4	:	Évolution de la production aquacole (2019 – 2020)	19
Figure 5	:	Évolution de la production et VCE de la transformation artisanale (2019 – 2020)	21
Figure 6	:	Évolution des volumes commercialisés dans le marché intérieur (2019 -2020)	24
Figure 7	:	Évolution en volume et en valeur des exportations (2019 – 2020)	25
Figure 8	:	Évolution des importations des produits de la pêche (2019 – 2020)	27

# LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 :	État de la ressource	15
Tableau 2 :	Réexportations des produits de la pêche selon l'origine	28
Tableau 3 :	Évolution des inspections entre 2016 et 2020	26
Tableau 4 :	Répartition des pirogues par région	29
Tableau 5 :	Récapitulatif des opérations de surveillance en 2020	31
Tableau 6 :	Récapitulatif de la Certification des captures destinées à l'exportation en 2020	31
Tableau 7 :	Typologie des accidents en mer	32
Tableau 8 :	Niveau de conformité des établissements et navires inspectés en 2020	47
Tableau 9 :	Plan de travail du Programme Pêche et Aquaculture / Action Gestion durable	70
Tableau 10:	Plan de travail du Programme Pêche et Aquaculture / Action Développement de l'aquaculture	74
Tableau 11:	Plan de travail du Programme Pêche et Aquaculture / Action Valorisation	76
Tableau 12:	Plan de travail du Programme CEPIA	78
Tableau 13:	Plan de travail du Programme Economie maritime	79
Tableau 14:	Plan de travail du Programme Pilotage, Coordination et Gestion Administrative (PCGA)	82
Tableau 15:	Cadre de mesure de rendement	84

# **SIGLES ET ACRONYMES**

**AIBD**: Aéroport International Blaise Diagne

**AMP** : Aire Marine Protégée

ANA : Agence Nationale de l'Aquaculture

ANACIM : Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie

**ANAM**: Agence Nationale des Affaires maritimes

ANSD : Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie

**APPD** : Accord de Partenariat pour une Pêche Durable

**BCI** Budget Consolidé d'Investissement

**CASE** : Cadre harmonisé de Suivi Évaluation des politiques publiques

cciad : Chambre de Commerce d'Industrie et d'Agriculture de Dakar

**CDREI** : Commission Départementale de Recensement et d'Évaluation des Impenses

**CEPIA** : Caisse d'Encouragement à la Pêche et à ses Industries Annexes

CERES : Centre Régional de Recherches en Écotoxicologie et de Sécurité Environnementale

**CGE** : Cellule Genre et Équité

**CLPA** : Conseils Locaux de Pêche Artisanale

CMS : Crédit Mutuel du Sénégal

CNDES : Conseil National des Dirigeants d'Entreprises du Sénégal

CNES : Confédération Nationale des Employeurs du Sénégal

CNFTPA : Centre National de Formation des Techniciens de la Pêche et de l'Aquaculture

CNP : Conseil National du Patronat

**COPACE** : Comité des Pêches pour l'Atlantique Centre-Est

**COPEGA**: Collectif des Producteurs et Exportateurs de Graines d'Arachide

**COSAMA** : Consortium Sénégalais d'Activités Maritimes

**COSEC** : Conseil Sénégalais des Chargeurs

**COSECPRO:** Coopérative Sénégalaise des Exploitants de crevettes profondes

**COVID-19** : Coronavirus Disease 2019

**CRODT** : Centre de Recherche Océanographique Dakar-Thiaroye

**CSRP** : Commission Sous Régionale des Pêches

**CST** : Compte Spécial du Trésor

**DAO** : Dossier d'Appel d'Offres

DCMP : Direction Centrale des Marchés Publics

#### MINISTÈRE DES PÊCHES ET DE L'ÉCONOMIE MARITIME

**DER/FJ** Délégation Générale à l'Entreprenariat Rapide des Femmes et des Jeunes **DGID** Direction Générale des Impôts et Domaines • Direction des Industries de Transformation de la Pêche **DITP** Direction de la Pêche Continentale DPC Domaine Public Maritime ?? **DPM** Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses **DPPD** Direction de la Protection et de la Surveillance des Pêches **DPSP DSCOS** Direction de la Surveillance et du Contrôle de l'Occupation du Sol **EFS** Éléments français au Sénégal Évaluation d'impacts environnementale et sociale ?? **EIES** État-Major Particulier du Président de la République **EMPART EMS** Etoile Marine Sénégal : École Nationale de Formation Maritime **ENFM FAO** Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture Fonds Mondial pour l'Environnement **FEM** Fédération Nationale des Femmes Transformatrices **FENATRANS** Fours FAO - Thiaroye de Transformation FTT **GAIPES** : Groupement des Armateurs et Industriels de la Pêche **GAR** Gestion Axée sur les Résultats **GES** Groupements Économiques du Sénégal Groupemen d'Intérêt Économique **GIE GTST** Groupe de Travail Scientifique et Technique **ICCAT** Convention Internationale sur la Protection des Thonidés de l'Atlantique • Initiative Pêche Côtière Afrique de l'Ouest. IPC/AO LANAC Laboratoire National d'Analyses et de Contrôle Loi de Finance Initiale LFI Lettre de Politique sectorielle de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture **LPSDPA MCP** Marché central au poisson Ministère des Finances et du Budget **MFB** Projet d'Infrastructures et d'Équipements Maritimes - Phase 2 MIEP 2 Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime **MPEM** Production Maximale Équilibrée **MSY** 

Organisations Régionales de Gestion des Pêches

**ORGP** 

#### **RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020**

PAD : Port Autonome de Dakar

PAP 2A : Plan d'Action Prioritaire Ajusté et Accéléré

Pêche-INN: Pêche Illicite, Non déclarée et Non réglementée

**PGES** : Plan de Gestion Environnementale et Sociale

PIB : Produit Intérieur Brut

**PME**: Petite et Moyenne Entreprise

PMI : Petite et Moyenne Industrie

PNI : Programme National d'Immatriculation

PSE : Plan Sénégal Émergent

PTA : Plan de Travail Annuel

**PUMA**: Programme d'Urgence de Modernisation des Axes et Territoires frontaliers

RAC: Revue Annuelle Conjointe

RCSA : Revue Conjointe du Secteur de l'Agriculture

RIS : République Islamique de Mauritanie

SAP : Société d'Aménagement et de Promotion des Côtes et zones touristiques du Sénégal

**SNRPPS** : Stratégie nationale de Développement des Ports et des Transports maritimes du Sénégal

Taux Admissible de Capture

TSS : Technologie Sécurité et Surveillance

**UE** : Union Européenne

**UICN**: Union Internationale pour la Conservation de la Nature

**UNACOIS**: Union Nationale des Commerçants et Industriels du Sénégal

**UPAMES**: Union Patronale des Mayeurs Exportateurs du Sénégal

**USAID** : Agence des États-Unis pour le Développement International

VA : Valeur Ajoutée

VCE : Valeur Commerciale Estimée

**ZEE** : Zone Économique Exclusive



## **CONTEXTE ET JUSTIFICATION**



la crise sanitaire et économique engendrée par la pandémie du Covid-19. A l'instar de l'économie nationale, les sous-secteurs de la pêche, de l'aquaculture et des transports maritimes ont été fortement impactés, à travers divers segments : la production, la commercialisation, les exportations, les transports par voie maritime, etc. Elle a provoqué la fermeture des frontières, la limitation des jours d'ouverture des quais de pêche et des heures de débar-



quement, la suspension des rotations de la liaison maritime Dakar-Ziguinchor pour les navires à passagers, l'interdiction de débarquement et d'escale dans les ports sénégalais des navires de pêche étrangers opérant hors des eaux sous juridiction sénégalaise et l'interdiction du transport interurbain. Pour faire face à cette pandémie, le Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime (MPEM) a élaboré un plan de résilience et un plan de relance.

Malgré la pandémie, le Département des pêches et de l'économie maritime a poursuivi la mise en œuvre de la politique traduite dans la Lettre de Politique Sectorielle de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture (LPSDPA) et des stratégies sectorielles de Développement des transports maritimes. Ces différentes stratégies s'insèrent dans l'axe 1 du Plan Sénégal Émergent (PSE) « Transformation structurelle de l'Économie et Croissance » et doivent contribuer à la compétitivité, à la sécurité alimentaire, à la nutrition et à la création de richesse et d'emplois.

Au Sénégal, les produits de la pêche et de l'aquaculture demeurent, pour des centaines de milliers de personnes, une ressource de première importance, qu'il s'agisse de l'alimentation, de la nutrition, des revenus ou des moyens d'existence. Ils assurent près de 70% des apports en protéines d'origine animale à travers une consommation moyenne annuelle de 29 kg par habitant, un chiffre qui fait du Sénégal un des plus grands consommateurs de produits halieutiques au monde. Le sous-secteur de la pêche contribue à 3,2% du PIB national et 10% de la valeur ajoutée du secteur primaire (source ANSD). En 2020, la pêche représente le deuxième poste d'exportation du pays (source ANSD). La pêche continentale et l'aquaculture constituent aussi des leviers importants dans la satisfaction de la demande en produits halieutiques et la création de revenus et d'emplois en milieu rural.

Pays à vocation maritime, à la croisée des routes maritimes, le Sénégal est caractérisé par sa position stratégique lui conférant un avantage comparatif par rapport aux autres ports de la sous-région ouest africaine. Cette configuration lui vaut d'être le pays du premier port de la sous-région touché par le trafic descendant et le dernier pour les navires en partance pour l'Europe, l'Asie et les Amériques. Dès lors le commerce maritime y a pris une importance capitale, avec plus de 90% du commerce extérieur du pays qui passe par le port de Dakar. Au titre des transports fluviomaritimes, le cabotage national prend un tournant décisif avec le transport de passagers, notamment sur la ligne Dakar-Ziguinchor, et les ports secondaires appelés à jouer un rôle important dans le développement des régions naturelles à fort potentiel économique.

Pour réaliser les objectifs de développement du secteur et concrétiser la vision déclinée, les quatre axes stratégiques d'intervention suivants ont été retenus dans les stratégies de développement :

- Gestion durable des ressources halieutiques et restauration des habitats ;
- Développement de l'aquaculture ;
- Valorisation de la production halieutique et aquacole ;
- Renforcement l'essor portuaire et des services de transports fluviomaritimes.

Pour opérationnaliser ces axes, conformément aux réformes introduites en matière de gestion des finances publiques, quatre programmes budgétaires ont été retenus dans le Document de programmation pluriannuelle des dépenses (DPPD) du Ministère que sont :

- Le programme « Pêche et aquaculture » qui vise à contribuer au renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à la croissance économique et au développement local.
- Le programme « Économie maritime » dont l'objectif est d'améliorer les services du transport, la formation maritime et de renforcer la plateforme portuaire, avec des infrastructures et des équipements adaptés.
- Le programme « Pilotage, coordination et gestion administrative » qui ambitionne d'améliorer la gouvernance des pêches et de l'économie maritime et de s'assurer de l'intégration des principes de gestion durable définis dans les politiques et programmes.
- Le programme « Caisse d'encouragement à la pêche et à ses industries annexes (CEPIA) » qui vise à assurer un financement durable des investissements de soutien à la production et à la promotion des produits de la pêche.

Afin d'améliorer l'efficacité des politiques publiques en mettant l'accent sur les résultats concrets et réalistes, le Sénégal a adopté la Gestion Axée sur les résultats (GAR). La GAR est un mode de gestion qui mise simultanément sur la qualité des services aux citoyens, l'optimisation des ressources disponibles et la conformité aux règles administratives. Ainsi, pour renforcer les principes de la GAR, des mécanismes comme la transparence, la reddition des comptes et la redevabilité ont été intégrés à tous les niveaux de la planification au suivi évaluation en passant par la mise en œuvre des projets et programmes.

C'est dans ce contexte qu'il a été mis en place le Cadre harmonisé de suivi évaluation des politiques publiques (CASE). Cet instrument permet d'asseoir une meilleure coordination des mécanismes et dispositifs de suivi évaluation et de partage des résultats aux fins d'apporter les corrections et les ajustements nécessaires. Il conduit, chaque année, à la tenue de la Revue annuelle conjointe (RAC) qui évalue les performances annuelles de la mise en œuvre des politiques publiques avec l'ensemble des parties prenantes. Le processus de la RAC prévoit l'organisation de revues sectorielles qui fournissent les inputs à la Revue Conjointe du Secteur de l'Agriculture (RCSA) et à la RAC.

A l'instar des autres Départements, le Ministère des Pêches et de l'Économie maritime doit, chaque année, tenir sa revue sectorielle. C'est l'occasion pour le Département d'échanger avec les partenaires au développement, le secteur privé et la société civile sur les politiques et les stratégies sectorielles ainsi que sur la programmation des activités et leur mise en œuvre. La revue permet d'identifier les contraintes, de dégager les perspectives et de formuler les recommandations à mettre à œuvre pour l'atteinte des objectifs sectoriels.

Le présent rapport annuel, fruit du processus de revue sectorielle en 2021, jusqu'à la validation technique rend compte de la situation de l'exécution des activités de 2020 et comporte trois parties. La première partie est consacrée aux résultats enregistrés en 2020. La deuxième est relative aux perspectives et recommandations. Enfin, la dernière partie dresse le programme de travail par trimestre de l'année 2021..



# 1. RÉSULTATS ENREGISTRÉS EN 2020

## 1.1. LES CHIFFRES CLÉS

Les chiffres clés retenus pour le suivi des performances du secteur des pêches, de l'aquaculture et des transports maritimes, dans le cadre de la revue annuelle, portent essentiellement sur les points suivants :

### 1.1.1. SITUATION DE LA RESSOURCE

Les résultats relatifs à l'état d'exploitation des stocks halieutiques issus des évaluations des différents stocks conduites par les groupes de travail scientifiques et techniques nationaux (organisés par le CRODT) et internationaux (FAO/COPACE et ICCAT/SCRS, dont notre centre de recherches est membre) indiquent pour certaines espèces démersales, à l'échelle nationale, que la production maximale équilibrée (MSY) est estimée pour la crevette blanche à 2 963 tonnes, la crevette rose du large (crevette profonde) à 2 014 tonnes, le mérou blanc à 1 412 tonnes, le pagre à points bleus à 5 730 tonnes, le pageot à 5 154 tonnes, le poulpe à 12 923 tonnes, la seiche à 2 525 tonnes et les merlus noirs à 3 645 tonnes. Relativement aux stocks de poissons petits pélagiques, les productions maximales équilibrées obtenues à l'échelle nationale, au prorata des captures, sont évaluées à 270 667 tonnes pour les sardinelles (ronde et plate), 16 896 tonnes pour l'ethmalose, 26 492 tonnes pour le chinchard noir et 31 600 tonnes pour le chinchard jaune.

Tableau 1 : État de la ressource

Espèces	Production Équilibré		État d'exploitation	
	2019	2020		
Sardinelles	266 186	266 186	Surexploité	
Chinchard noir	26 492	26 492	Surexploité	
Ethmalose	16 896	16 896	Surexploité	
Mérou ou Thiof	1553	3 348	Surexploité	
Pagre à point bleu	4 245	7 375	Surexploité	
Pageot	5 730	5 669	Pleinement exploité	
Crevette blanche côtière	3 755	4 245	Pleinement exploité	
Poulpe	12 923	13 920	Pleinement exploité	
Merlus noirs	4 009	3 645	Surexploité	
Crevette profonde Gamba	2 204	2 014	Pleinement exploité	

## 1.1.2. PRODUCTION DES PÊCHES MARITIMES

En 2020, les débarquements des pêches maritimes s'élèvent à 490 438 tonnes² pour une valeur commerciale estimée (VCE) à 218,247 milliards de FCFA contre 566 692 tonnes en 2019 pour une valeur de 263,208 milliards. On note ainsi une baisse de 13% en volume et 17% en valeur.

## 1.1.2.1. PRODUCTION DE LA PÊCHE ARTISANALE

La pêche artisanale se caractérise en 2020 par un parc composé de 14 930 pirogues actives, soit une augmentation de 16% par rapport à 2019 (12 851 pirogues). Elle a débarqué 407 028 tonnes en 2020 soit 83% des débarquements de la pêche maritime pour une valeur commerciale estimée à 156 milliards de FCFA contre 451 964 tonnes pour une VCE de 182 milliards en 2019. On constate ainsi une baisse de 10% des débarquements et 14% de la valeur commerciale. Cette baisse peut s'expliquer par les mesures prises pour limiter la propagation de la pandémie du Covid-19. Ces mesures, notamment la limitation des jours et des heures d'ouverture des quais de pêche et des marchés et la fermeture des frontières, ont entrainé un ralentissement de l'activité de pêche.

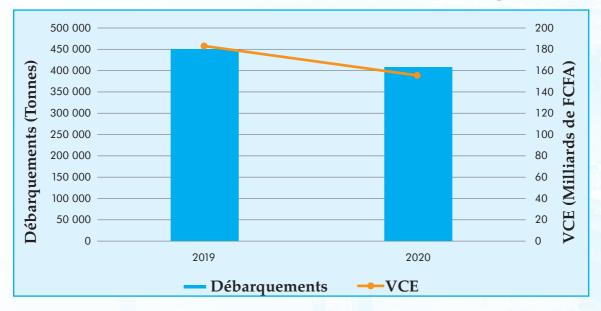


Figure 1 : Évolution de la production et de la VCE de la pêche artisanale (2019 - 2020)

## 1.1.2.2. PRODUCTION DE LA PÊCHE INDUSTRIELLE

Les débarquements de la pêche industrielle s'élèvent à 83 410 tonnes en 2020 pour une valeur de 62,152 milliards de FCFA contre 114 729 tonnes pour une valeur commerciale de 81,011 milliards en 2019, soit un recul de 27% en volume et 23% en valeur. Cette baisse est due aux effets de la pandémie du Covid-19 relativement à la fermeture des frontières. En effet, plus de 80% de la production du segment industriel est exporté.

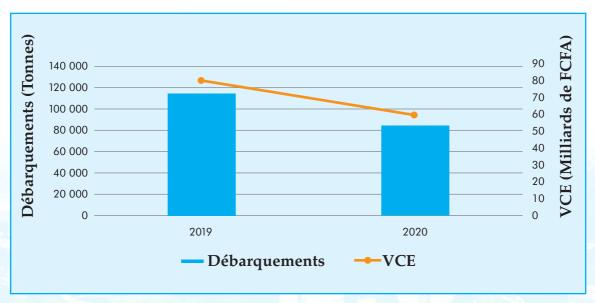


Figure 2 : Évolution de la production et de la VCE de la pêche industrielle (2019 - 2020)

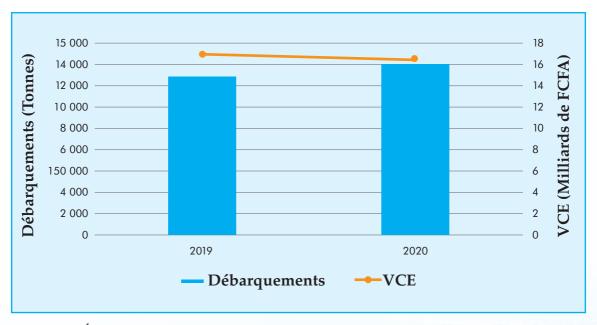
## 1.1.3. PRODUCTION DE LA PÊCHE CONTINENTALE

En 2020, le parc piroguier continental est estimé à 5 016 pirogues contre 5 152 en 2019, soit une diminution de 136 pirogues. Le nombre de permis délivrés s'élève à 526.

La production continentale se chiffre à 14 001 tonnes en 2020 contre 12 631 tonnes en 2019, soit une hausse de 5%. Cette hausse est notée dans toutes les régions excepté Matam, Sédhiou et Louga qui ont enregistré des baisses respectives de 0,21%, 20,11% et 25,7%. La valeur commerciale estimée est de 14, 347 milliards de FCFA contre 14,573 milliards de FCFA en 2019.

L'augmentation assez substantielle du tonnage débarqué est due à la conjonction de plusieurs facteurs, entre autres : l'abondance de la pluviométrie permettant le remplissage des plans d'eau ; l'acquisition de moteurs hors-bords ; l'empoissonnement de certains plans d'eau. L'amélioration du système de suivi plus régulier des sites de débarquement et de commercialisation a permis d'avoir une complétude des données statistiques.

Toutefois, l'objectif de 15 000 tonnes n'a pu être atteint en raison des mesures restrictives (couvre-feu nocturne, interdiction de la circulation interurbaine, fermeture des frontières, ...) prises par les autorités pour endiguer la pandémie du Covid-19. Dans certaines localités la plupart des activités de pêche sont pratiquées soit pendant la nuit, soit entre des régions ou pays différents.



**Figure 3 :** Évolution de la production et de la VCE de la pêche continentale (2019 – 2020)

## 1.1.4. PRODUCTION AQUACOLE

En 2020, La production aquacole enregistrée dans les 205 sites de production fonctionnels est estimée à 1 100 tonnes contre 1 010 tonnes en 2019, soit une hausse de 9%. La cible de 1 500 tonnes en 2020 n'a pas été atteinte à cause des effets du Covid-19 et des ponctions du budget de l'Agence Nationale de l'Aquaculture. Il s'y ajoute aussi le retard noté dans l'acquisition de l'aliment de poissons destiné à la production d'alevins au niveau des écloseries et stations de production.

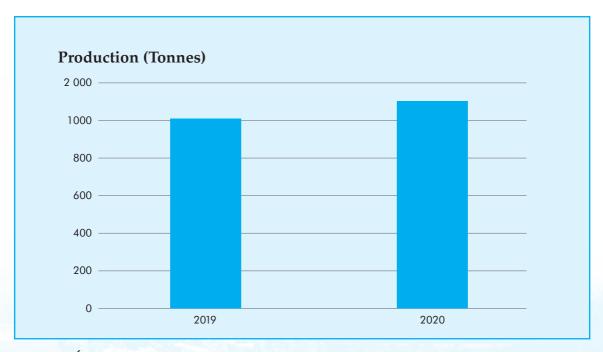


Figure 4 : Évolution de la production aquacole (2019 – 2020)

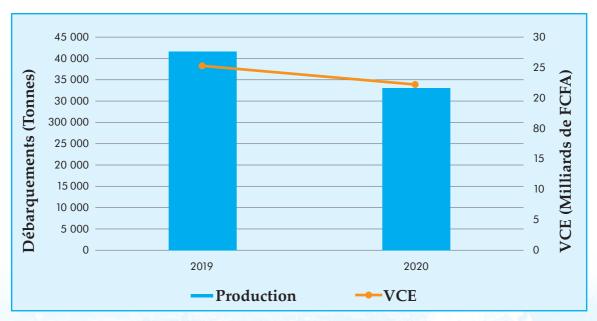
## 1.1.5. TRANSFORMATION DES PRODUITS HALIEUTIQUES

La transformation des produits de la pêche est obtenue à travers deux modes : la transformation artisanale et la transformation industrielle.

1.1.5.1. TRANSFORMATION ARTISANALE



Le volume des produits artisanalement transformés est estimé à 33 187 tonnes en 2020 contre 41 202 tonnes en 2019, soit une baisse de 19%. La valeur commerciale a aussi enregistré une baisse de 3,726 milliards de FCFA passant de 25,786 milliards en 2019 à 22,060 milliards en 2020. Plus de la moitié de cette production, soit 57% est exportée principalement vers les pays de la sous-région (Mali, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, etc.). Le taux de réalisation global par rapport à la cible de l'année 2020, attendue à 42 000 tonnes, est de 79%. Cette situation s'explique par la baisse de la production de la pêche artisanale maritime en particulier celle de la sardinelle estimée à 23%.



**Figure 5 :** Évolution de la production et de la VCE de la transformation artisanale ( 2019 – 2020)

#### 1.1.5.2. TRANSFORMATION INDUSTRIELLE

La transformation industrielle est essentiellement réalisée par les établissements à terre orientés vers l'exportation de produits traités et présentés sous diverses formes (frais élaboré, conserves, transformés).

En 2020, le volume de produits halieutiques transformé dans les établissements à terre est estimé à 30 486 tonnes pour une VCE de 50,27 milliards de FCFA. Il représente 10% des quantités et 20% de la valeur des produits exportés (origine Sénégal). Au regard des objectifs du PSE, notamment la valorisation accrue de la production, le niveau de valorisation des produits halieutiques demeure toujours très faible.

#### MINISTÈRE DES PÊCHES ET DE L'ÉCONOMIE MARITIME



Des femmes en activité dans une industrie de transformation des produits halieutiques

## 1.1.6. COMMERCIALISATION DES PRODUITS HALIEUTIQUES

Les produits de la pêche commercialisés sont destinés à la consommation nationale (en frais, congelé et en transformé) et aux exportations. Cette distribution se fait à travers les marchés intérieurs et extérieurs.

## 1.1.6.1. COMMERCIALISATION DANS LE MARCHÉ INTÉRIEUR



Marché central au poisson de Dakar sis à Pikine

Les marchés centraux au poisson, les marchés secondaires d'éclatement, ainsi que les points de débarquement jouent un rôle important dans la distribution des produits de la pêche au Sénégal. L'approvisionnement en poisson du marché national est assuré principalement par le segment de la pêche artisanale. Par ailleurs, le Sénégal importe des produits de la pêche et de l'aquaculture, destinés à la consommation nationale.

En 2020, la quantité de produits frais commercialisée est estimée 213 763 tonnes (pêche maritime et pêche continentale) contre 296 696 tonnes en 2019 soit une baisse 82 933 tonnes en valeur absolue et de 28,21 % en valeur relative.

En 2020, les produits transformés commercialisés sont estimés à  $17\,385$  tonnes contre  $17\,076$  tonnes en 2019, soit une légère hausse de 309 tonnes en valeur absolue et 1,81% en valeur relative.

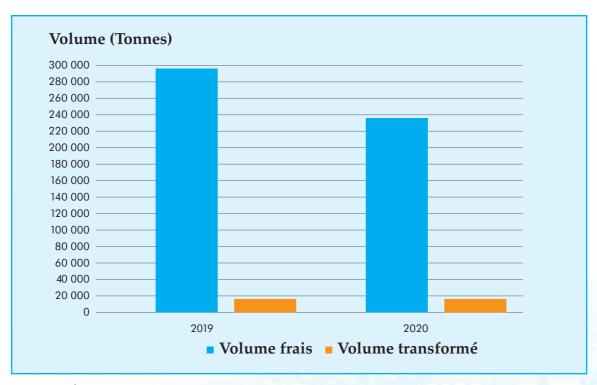


Figure 6: Évolution des volumes commercialisés dans le marché intérieur (2019 -2020)

#### 1.1.6.2. EXPORTATION DES PRODUITS

Les exportations globales de produits de la pêche au cours de l'année 2020 ont atteint un volume de 309 937 tonnes contre 311 906 tonnes en 2019, soit une légère baisse 0,6% en valeur relative (-1 969 tonnes). Cette baisse est due à la diminution des exportations du segment artisanal qui sont constituées essentiellement de produits transformés. Par contre, les exportations des industries et navires ont enregistré une hausse 2,05% en valeur relative. Elles sont passées de 285 237 tonnes en 2019 à 291 087 tonnes en 2020.

S'agissant de la valeur commerciale, elle est estimée à 262,14 milliards de FCFA en 2020 contre 307,174 milliards de FCFA en 2019 soit une baisse de 15%. Cette baisse peut s'expliquer par un recours plus accru au marché africain qui absorbe des produits à faible valeur commerciale.

Ces espèces sont constituées principalement des petits pélagiques (sardinelles, chinchards, maquereaux, ceintures).

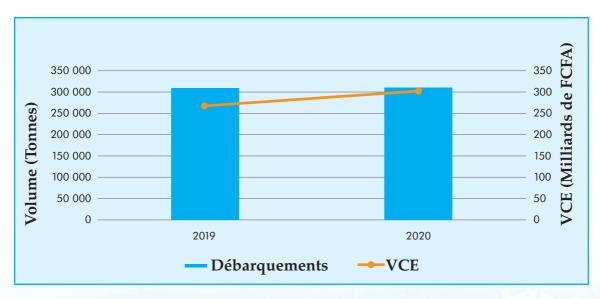


Figure 7: Évolution en volume et en valeur des exportations (2019 – 2020)

Une analyse des débarquements de la pêche maritime au cours des cinq dernières années révèle une hausse de 14%. Ils sont passés de 430 667 tonnes en 2015 à 490 438 tonnes en 2020. Sur la même période, les exportations ont connu une hausse de 44%, passant de 214 658 tonnes en 2015 à 309 937 tonnes en 2020. Il en résulte que les exportations progressent à un rythme plus soutenu que les débarquements. Ces exportations, destinées de plus en plus au marché africain, sont constituées en majorité d'espèces pélagiques qui étaient jadis réservées à la consommation nationale, menaçant ainsi l'objectif de sécurité alimentaire assigné dans la LPSDPA.

## 1.1.6.3. RÉEXPORTATIONS

La réexportation constitue l'exportation de produits débarqués au Sénégal par les navires battant pavillon étranger. En 2020, les quantités de produits de la pêche réexportées sont évaluées à 72 855,23 tonnes pour une valeur commerciale estimée à 48,28 milliards de FCFA, contre 105 840,15 tonnes pour une valeur commerciale de 108,31 milliards en 2019, soit une baisse de 31,16% et 55,42% respectivement en volume et en valeur.

Les produits réexportés sont principalement débarqués par les navires asiatiques et européens. En effet, 66 953 tonnes proviennent de ces navires et sont constitués en majorité d'espèces pélagiques et de quelques espèces démersales côtières.

La Chine représente le premier pavillon avec 45 600 tonnes de produits. Pour l'Espagne et la France qui pêchent au Sénégal dans le cadre de l'Accord de Partenariat pour une Pêche Durable (APPD) avec l'Union européenne, les produits réexportés sont principalement des thonidés de l'atlantique (Albacore, Listao, Thon obèse).

#### MINISTÈRE DES PÊCHES ET DE L'ÉCONOMIE MARITIME

Tableau 2 : Réexportations des produits de la pêche selon l'origine

ORIGINES DES PRODUITS	QUANTITÉS (TONNES)	% (EN VOLUME)	VCE (EN MIL- LIARDS DE FCFA)	%
CHINE	45 600,36	62,6%	23,13	48%
ESPAGNE	15 808,58	21,7%	16,96	35%
GAMBIE	5 671,05	7,8%	2,75	5,7%
FRANCE	5 007,94	6,9%	5,05	10,6%
CORÉE	342,68	0,5%	0,17	0,4%
CÔTE D'IVOIRE	207,44	0,3%	0,10	0,2%
ITALIE	193,17	0,3%	0,11	0,2%
CHILI	24,00	0,03%	0,01	0,03%
TOTAL GÉNÉRAL Année 2020	72 855,23	100%	48,28	100%
RAPPEL 2019	105 840,15		108,31	
VARIATION	-32 984,92		-60,03	
ÉVOLUTION EN %	-31%		-55%	

### 1.1.6.4. IMPORTATION DES PRODUITS

Les importations de produits de la pêche durant l'année 2020 sont évaluées à 9 244 tonnes contre 6 018 tonnes en 2019, soit une hausse de 35 %. Environ 67% des produits importés proviennent de la République islamique de Mauritanie (RIM) constitués essentiellement de Mulet (éviscéré et vidé).

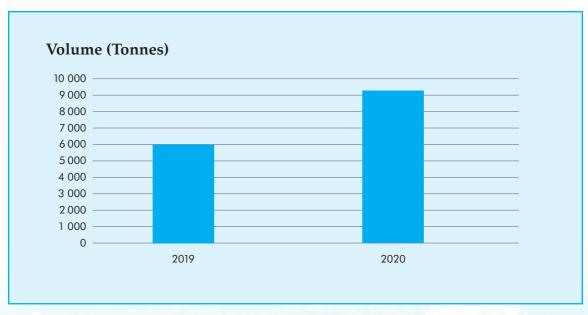


Figure 8 : Évolution des importations des produits de la pêche (2019 - 2020)

## 1.1.7. NOMBRE DE PASSAGERS TRANSPORTÉS

Au titre de l'année 2020, les navires ALINE SITOE DIATTA, AGUENE et DIAMBOGNE ont effectué globalement 114 voyages et transporté 30 954 passagers pour un chiffre d'affaires de 271,092 millions de FCFA contre 412 voyages et 109 546 passagers pour un chiffre d'affaires de 1,015 milliards de FCFA en 2019, soit une baisse de 268 voyages, une diminution de 78 592 passagers et une perte de chiffre d'affaires de 744,31 millions de FCFA. Cette contreperformance peut être expliquée par l'arrêt des rotations des navires à passagers, sur une période allant de 5 à 9 mois selon les navires, dû à la pandémie du Covid-19. Comparativement à la cible de 2020 122 457 passagers), on note une baisse de 91 503 passagers.

## 1.1.8. QUANTITÉ DE FRET

Comparativement à l'année 2019, les quantités de fret enregistrées ont connu une légère baisse de 1% en 2020. Elles sont passées de 19 585 171 tonnes en 2019 à 19 330 035 tonnes en 2020, soit une baisse de 1,30%. Ce fret se décompose en 2020 en fret du Port Autonome de Dakar (PAD) (19 272 828 tonnes) et celui transporté par les navires du Consortium sénégalais d'Activités maritimes (COSAMA) (57 207 tonnes). Le taux de réalisation par rapport à la cible de 2020 (20 513 896 tonnes) est de 96% malgré la pandémie du Covid-19 qui a fortement influé sur le niveau du trafic portuaire.

Par ailleurs, le transit malien affiche un fléchissement de 8% avec un tonnage de 2 715 899. L'analyse du trafic conteneurisé révèle un passage de 695 698 EVP en 2019 à 696 899 EVP en 2020, soit une petite croissance de 1% à raison de 658 006 EVP et 38 893 EVP au compte respectivement de Dubaï Port World et de Dakar Terminal.

#### 1.1.9. NOMBRE DE CONTRATS D'ENGAGEMENT MARITIME

En 2020, l'Autorité maritime a enregistré 1 952 contrats d'engagement maritime contre 3 050 en 2019, soit une baisse de 36%. Cette baisse est due à la suspension du visa de l'Autorité maritime sur les contrats d'engagement maritime. En effet, dès l'apparition du premier cas de coronavirus au Sénégal en mars 2020, la relève d'équipage étant interdite, l'Autorité maritime a suspendu les visas des contrats d'engagement maritime des marins sénégalais embarqués à bord des navires étrangers afin de limiter la propagation du virus, interdisant de fait la relève d'équipage.

## 1.1.10. NOMBRE DE NAVIRES INSPECTÉS

Sur un objectif de 455 inspections fixé dans le Contrat de performance, l'Autorité maritime a réalisé 657 inspections de navire en 2020, soit un taux de réalisation de plus de 100%. Toutefois, comparé aux chiffres de 2019, le nombre d'inspections a sensiblement baissé. Ce résultat s'explique, entre autres, par les mesures restrictives dues à la pandémie du coronavirus. En effet, les contrôles ont été suspendus durant tout le second trimestre de 2020. Par ailleurs, l'arrêt provisoire de la sénégalisation, corollaire de la polémique liée aux attributions des licences de pêche, a aussi impacté sur le nombre d'inspections.

Tableau 3 : Évolution des inspections depuis entre 2016 et 2020

INSPECTIONS	2016	2017	2018	2019	2020
FSI	187	308	421	523	442
PSC	211	253	269	278	215
Total des inspections	398	561	690	801	657
Redevances per- çues (en FCFA)	181 400 000	169 355 000	207 819 370	256 648 500	204 599 000

# 1.2. RESULTATS DES PROGRAMMES MIS EN ŒUVRE

Les résultats enregistrés seront analysés en fonction des programmes budgétaires mis en œuvre. Il s'agit des programmes « Pêche et Aquaculture », « Économie maritime », « Caisse d'Encouragement à la Pêche et à ses Industries Annexes » et « Pilotage, Coordination et Gestion Administrative ».

## 1.2.1. PROGRAMME PÊCHE ET AQUACULTURE

Le programme Pêche et aquaculture a pour objectif de contribuer au renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à la croissance économique et au développement local à travers la mise en œuvre des actions de gestion durable des ressources halieutiques et restauration des habitats, de développement de l'aquaculture et de valorisation des produits de la pêche et de l'aquaculture.

# 1.2.1.1. GESTION DURABLE DES RESSOURCES HALIEUTIQUES ET RESTAURATION DES HABITATS

Cette action recouvre l'ensemble des projets et activités permettant de réaliser les objectifs de sécurité alimentaire et nutritionnelle, de régénération et de pérennisation de la rente halieutique. Elle est mise en œuvre à travers la régulation de l'accès aux ressources halieutiques maritimes et continentales, le développement des plans d'aménagement et la restauration des écosystèmes marins et des plans d'eau douce.

#### 1.2.1.1.1. RÉGULATION DE L'ACCÈS AUX RESSOURCES HALIEUTIQUES MARI-TIMES ET CONTINENTALES

Les activités portent sur l'immatriculation des pirogues et les permis de pêche artisanale, le suivi contrôle et surveillance des pêches, la sécurité de la pêche artisanale, l'aménagement des pêcheries et le repos biologique.

# 1.2.1.1.1.1. IMMATRICULATION DES PIROGUES ET PERMIS DE PÊCHE ARTISANALE

Au 31 décembre 2020, sur un total de 24 331 pirogues saisies dans la base de données, 17 964 pirogues disposent de plaques, 7 380 pirogues ont payé le permis de pêche artisanale soit 30% pour un montant de 126,750 millions de FCFA. Le tableau suivant donne la situation par région des pirogues saisies dans la base de données du Programme National d'Immatriculation (PNI).

Tableau 4: Répartition des pirogues par région

Régions	Nombre de pirogues	%
Thiès	7 231	30
Dakar	4 861	20
Saint-Louis	4 493	18
Ziguinchor	4 214	17
Fatick	3 069	13
Louga	258	1
Kaolack	205	1

Le nombre de propriétaires de pirogues est de 20 622 dont 94% d'hommes, 5% de femmes et 1% et personnes morales.

S'agissant des cartes mareyeurs, 1 453 cartes ont été délivrées pour un montant de 19,480 millions de FCFA.



#### 1.2.1.1.1.2. SUIVI CONTRÔLE ET SURVEILLANCE

Le Directeur de la DPSP remettant des kits de géolocalisation aux CLPA

Durant l'année 2020, la mise en œuvre des activités de lutte contre la pêche illicite et la gestion de la sécurité des pêcheurs artisans s'est déroulée dans un contexte assez particulier. En effet, le covid-19 a impacté les principales activités de police des pêches.

Des opérations régulières d'inspection et de contrôle ont été menées à quai, dans les usines et en mer. Les stations côtières, les centres de surveillance de la pêche continentale, la gendarmerie et la marine nationale ont également contribué aux opérations de surveillance et de contrôle des pêches. Globalement pour les navires de pêche industrielle, 2 628 inspections et/ou contrôles ont été effectués en 2020 contre 3 121 en 2019, soit une baisse en valeur relative de 15,79%.

Les activités combinées de contrôle et d'inspection ont été effectuées par les services déconcentrés chargés de la surveillance des pêches, avec le concours des brigades de gendarmerie des différentes localités. En 2020, 6 675 pirogues ont été contrôlées contre 6 951 pirogues en 2019, soit une légère baisse de près de 4%.

Ces opérations de suivi, contrôle et surveillance des pêches ont permis de réaliser 601 arraisonnements en 2020, dont 30 navires de pêche industrielle et 571 pirogues sénégalaises de pêche artisanale, contre 9 navires et 910 pirogues en 2019.

Pour 2020, sur 30 dossiers d'arraisonnement, 10 sont passés en commission nationale consultative des arraisonnements, avec 09 sanctionnés d'une amende de 272,500 millions de FCFA et 01 assorti d'un non-lieu. Les 20 autres dossiers d'arraisonnement sont en cours d'instruction.

Tableau 5 : Récapitulatif des opérations de surveillance en 2020

Structures d'exécution	Nb de	Nb de jrs de		Unités inspectées Un ou observées		
	missions	mer cumulé	Pirogues	Navires	Piro- gues	Na- vires
Stations côtières, centres de pêche continentale et Brigades de surveillance participative.	662	3 575	6534	00	559	Néant
DPSP Surveillance côtière / Marine nationale	75	260	141	356	12	30
CSRP/ Opération conjointe de surveillance	5	5		32	1	
Inspections à quai	tous les jrs	tous les jrs	néant	1 765	néant	00
Centre Radio Radar Satellite	tous les jrs 24/24	tous les jrs 24/24	-	161	-	-
Patrouille aérienne	17	17	néant	302	néant	

Pour la certification des captures, 241 590 tonnes de produits de la pêche ont été certifiées en 2020 contre 270 402 tonnes en 2019, soit un fléchissement de 11% en valeur relative. Le nombre de certificats délivrés est de 14 275.

Tableau 6: Récapitulatif de la Certification des captures destinées à l'exportation en 2020

	Produits co	ertifiés Directi	on	Produits certifiés Aéroport			TOTAL			
	Nombre de certi- ficats de capture	Poids (tonnes)	%	Nombre de certi- ficats de capture	Poids (tonnes)	%	Nombre de Certifi- cats	Poids (tonnes)	Part ton- nage total en %	
Trim. 1	2862	87349	36,4%	1443	994	35%	4305	88343	37%	
Trim. 2	3364	90241,85	38,6%	369	296	10%	3733	90537,85	38%	
Trim. 3	2120	46191	19,7%	1148	743	26%	3268	46934	20%	
Trim. 4	1780	14 930,3	6,3%	1189	847	<b>29</b> %	2969	10678,4	5%	
Total	10 126	238 711,36	100%	4 149	2880	100%	14 275	241 590,36	100%	
Rappel 2019	9512	265035		7369	5367,36		16881	270402,36		
Varia- tion	614	-26 324		-3 220	-2 487		-2 606	-28 812		
Evolu- tion en %	6%	-10%		-44%	-46%		-15%	-11%		

Nombres de jours cumulés des différents navires et embarcations de patrouilles de surveillance maritime.

#### 1.2.1.1.1.3. SÉCURITÉ DE LA PÊCHE ARTISANALE

Le MPEM s'est engagé à mettre en cohérence un dispositif de sécurisation des acteurs de la pêche artisanale, à travers la mise en œuvre du programme gilet de sauvetage, l'organisation des missions de formation-sensibilisation, le programme de géolocalisation des embarcations et le suivi de la gestion des accidents et du sauvetage en mer.

• Volet accidents en mer: durant l'année 2020, le bilan des évènements maritimes indique 88 accidents avec des dégâts matériels estimés à 99,687 millions de FCFA. Comparativement à l'année 2019, le nombre d'accidents a augmenté de 11% et le montant des dégâts matériels de 74%. Le nombre de personnes portées disparues est de 75 en 2020 contre 50 en 2019. Le nombre de rescapés est passé de 430 en 2019 à 496 en 2020, soit une hausse de 15%. Concernant le nombre de pertes en vies humaines, il a connu une baisse passant de 37 morts en 2019 à 27 en 2020. Cependant, quand on fait le cumul du nombre de pertes en vies humaines et de portés disparus, il passe de 87 en 2019 à 102 en 2020. Les régions de Thiès, Ziguinchor et Saint-Louis ont été les plus affectées.

La typologie des évènements maritimes indique 33% de chavirements, 20% des destructions de filets de pêche, 16% d'égarements d'embarcations suite aux conditions météorologiques défavorables.

Tableau 7 : Typologie des accidents en mer

Désignation	Nombre	%
Egarement	14	16
Voie d'eau	3	3,43
Incendie	2	2,27
Chavirement	29	33
Homme à la mer	12	13,6
Collision	5	5,6
Foudre	1	1,13
Destruction de filet	18	20,41
Fausse manœuvre	1	1,13
Noyade	3	3,43
TOTAL	88	100

- Volet gilet de sauvetage : démarré en 2003, il renforce les moyens de protection des pêcheurs en cas de problème en mer. Au total 20 000 gilets de sauvetage ont été acquis en 2019 sur le fonds revolving du « compte gilet » et ont été distribués en 2019 et en 2020. En 2020, 8094 gilets ont été distribués.
- Volet géolocalisation : le MPEM a entamé un programme de géolocalisation des embarcations de pêche artisanale avec le concours des acteurs ainsi que des partenaires techniques. Cette géolocalisation consiste à installer des balises à bord des pirogues qui permettent de fournir, avec précision, à la plateforme de

la Direction de la Protection et de la Surveillance des Pêches, des informations actualisées sur la position, l'identité, le type de pêche, le cap, la vitesse de la pirogue, la date, l'heure et d'autres paramètres liés à la sécurité.

En 2020, 274 balises sont en phase de test à travers 04 projets que sont :

- L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) en partenariat avec www/Allemagne sur des sites comme Cayar, Mbour, Joal et Yoff avec un total de 33 balises;
- AGILTRACK VMS avec 140 balises;
- EXACTEARTH, d'Afrique du Sud avec 98 balises;
- Technologie Sécurité et Surveillance (TSS) avec 03 balises.

Quatre (04) opérateurs (AGILTECH, TSS/THURAYA, AGUILA et OROLIA) ont participé aux tests de géolocalisation durant la période du 28 septembre au 01 octobre 2020.

Un comité composé de la DPSP, de la Marine Nationale, du CRODT et de la HASSMAR, a procédé à une évaluation des tests et un rapport d'évaluation a été produit.

#### 1.2.1.1.2. AMÉNAGEMENT DES PÊCHERIES

#### 1.2.1.1.2.1. LES PLANS D'AMÉNAGEMENTS

Dans le domaine de l'aménagement des pêcheries, les activités conduites ont essentiellement porté sur la mise en œuvre des plans d'aménagement des pêcheries de crevettes profondes et de poulpe et la préparation de celle du plan d'aménagement de la crevette blanche.

- Plan de la pêcherie de crevettes profondes: un quota de 1 935 tonnes de crevette profonde (P. longirostris) à pêcher pour l'année 2020 a été fixé par le MPEM sur proposition de la Coopérative sénégalaise des Exploitants de crevettes profondes (COSECPRO), sur avis du CRODT basé sur les résultats du groupe de travail scientifique et technique (GTST) que ce dernier a organisé en avril 2019. Le Groupe de Travail scientifique et technique de 2020 a été tenu au CRODT du 16 au 18 décembre et les rapports sont en finalisation et en validation. Des avis scientifiques sur les principaux indicateurs de la pêcherie (potentiels d'exploitation, points de référence cibles et points de référence limites) de la crevette profonde (gamba) ont été produits par le GTST. La tendance d'amélioration de la biomasse constatée depuis 2015 se confirme. les résultats ont permis de fixer le Taux Admissible de Capture (TAC) 2021 de la gamba et le calendrier de pêche de la pêcherie et d'évaluer la redevance à payer à l'Etat par la COSECPRO concessionnaire du droit de pêche au titre de l'année 2019.
- Plan d'aménagement de la pêcherie de poulpe: approuvé par décret n° 2016-92 du 19 janvier 2016, il est partiellement mis en œuvre à travers le repos biologique, l'immersion de pots à poulpes et l'application des tailles minimales comme mesures de gestion. En 2020, 15 000 pots à poulpe ont été immergés, grâce à

l'appui de l'Union européenne, par les Conseils Locaux de Pêche Artisanale (CLPA) du Département de Mbour pour soutenir la reproduction du poulpe conformément au plan d'aménagement de cette pêcherie.

• Plans d'aménagement Cymbium et Crevette blanche : approuvés par décret depuis 2017, ces plans ne sont toujours pas mis en œuvre faute de financement.

Toutefois en 2020, pour relancer la mise en œuvre des plans d'aménagement de poulpe, de la crevette blanche et du merlu, sur demande du MPEM, le CRODT a fourni des avis scientifiques afin de fixer des TAC pour ces espèces en 2021 dans ces pêcheries et de basculer sous le régime de contrôle par les captures (quota global).

#### 1.2.1.1.2.2. AUTRES ACTIVITÉS D'AMÉNAGEMENT

Au titre de l'évaluation du taux de déclassement des crevettiers côtiers et de la définition de taux de prises accessoires dans les pêcheries démersales côtières, pélagiques côtières et démersales profondes, les activités de recherches nécessaires à la prise de décision ont été faites par le CRODT.

Pour les thonidés tropicaux gérés par la Commission internationale de conservation des Thonidés de l'Atlantique (ICCAT), les recommandations pertinentes entrées en vigueur en 2020 sont en cours de transposition dans la réglementation nationale en vue de leur application.

### 1.2.1.1.2.3. CONTRIBUTION DES PARTENAIRES AU DÉVELOPPEMENT

Le projet « Initiative Pêche Côtière Afrique de l'Ouest » (IPC/AO) est financé par le Fonds mondial pour l'Environnement (FEM) dont la FAO est l'Agence d'Exécution. Il est mis en œuvre dans trois (3) pays (Cabo Verde, Sénégal et Côte d'ivoire) pour une durée de cinq (05) ans et un budget global de 4,2 milliards de FCFA. Les pays bénéficiaires contribuent en nature au cofinancement du budget. L'année 2020 a été marquée par la réalisation des études de l'état des lieux des sites de la zone d'intervention du projet (iles du Saloum) et leur validation.

Le Projet de Cogestion des Pêcheries en Afrique de l'Ouest (COPAO) est financé par le Gouvernement japonais dans le cadre de la Coopération technique. Il a démarré en avril 2019, pour une durée de 4 ans d'un montant de 332 millions de FCFA. Les pays ciblés sont le Sénégal, la Mauritanie, la Gambie, la Guinée Bissau, la République de Guinée, le Cabo Verde, la Sierra Léone et la Côte d'Ivoire. Son objectif est de consolider et de généraliser la cogestion au Sénégal, et de la promouvoir dans les autres pays de l'Afrique de l'Ouest. En 2020, le projet a procédé à la formation des coordonnateurs de CLPA dans le cadre de la formation des formateurs. Les thématiques développées ont porté sur la gestion du cycle de projet, l'importance des récifs artificiels, l'élaboration de Plan de Travail Annuel des CLPA et la méthode accélérée de recherche participative. Au total, 14 séances de formation ont été organisées et ont concerné 315 acteurs, toutes professions confondues.

**Le projet Dekkal Geej/ USAID :** est une initiative de l'agence des Etats-Unis pour le développement international (USAID) et exécuté par Winrock International. Le projet a pour objectif d'améliorer la gestion des pêches sénégalaises pour la résilience

écologique. En 2020, le projet a appuyé l'action du gouvernement dans le domaine des pêches à travers les actions suivantes :

- le renforcement du système d'informations météorologiques et climatiques (WCIS) permettant aux pêcheurs de recevoir par le biais d'un système d'alerte des SMS ou des appels vocaux automatisés en collaboration avec l'ANACIM;
- le renforcement des capacités institutionnelles de cogestion décentralisée (CLPA et AMP) à travers des formations sur l'élaboration de PTA, la lutte contre la pêche INN. En 2020, le projet a appuyé l'évaluation de l'interdiction de la pêche nocturne des petits pélagiques et il a été noté que cette mesure a réduit les conflits entre acteurs, les d'accidents en mer et a amélioré la biodiversité et les débarquements dans certaines zones.

**Réhabilitation du Navire Itaf DEME**, le bateau de recherche, immobilisé pour des ennuis mécaniques, n'a pas pu effectuer depuis 2016 des campagnes d'évaluation des stocks conduites par le CRODT en ZEE Sénégalaise. Pour lever cette contrainte, le MPEM a financé, au 30 novembre 2020, un montant de 381, 298 millions FCFA pour la réhabilitation et l'équipement du navire. Toutefois, des travaux supplémentaires sont en cours pour le rendre pleinement opérationnel.

Par ailleurs, le CRODT a reçu 158,376 millions de FCFA, à travers l'appui sectoriel dans le cadre du protocole 2014-2019 de l'APPD.

## 1.2.1.1.3. RESTAURATION DES ÉCOSYSTÈMES MARINS ET DES PLANS D'EAU DOUCE

#### 1.2.1.1.3.1. LE REPOS BIOLOGIQUE

En 2020, dans la pêche maritime, des repos biologiques ont été observés par la pêche artisanale et la pêche industrielle. Des concertations au niveau central sur le repos biologique n'ont pu être tenues du fait du covid-19, mais les mesures envisagées ont été partagées avec les acteurs avant signature des arrêtés y afférents par le MPEM.

Dans le segment industriel, la pêche demersale profonde, option merlu a été fermée du 7 juillet au 07 août 2020 ; les pêches demersale et pélagique côtières, du 1er au 31 octobre 2020. La pêche crevettière profonde a été aussi fermée en ZEE sénégalaise du 1er au 31 décembre 2020 sur proposition de la COSECPRO conformément au plan d'aménagement de la pêcherie et à la Convention de concession.

Dans la pêche artisanale, la fermeture de la pêche du poulpe a été observée du 15 juin au 14 juillet 2020 au niveau de Fass Boye et Mboro. Dans les iles du Saloum, la fermeture de la pêche de la crevette côtière a été observée du 1er au 31 août 2020.

#### 1.2.1.1.4. DÉVELOPPEMENT DE LA PÊCHE CONTINENTALE

La pêche continentale contribue à la sécurité alimentaire, à la nutrition et à la création de moyens d'existence durable pour les populations notamment, des régions de l'intérieur du pays.

Au regard des orientations du Plan d'Action Prioritaire Ajusté et Accéléré (PAP 2A), une stratégie de développement de la pêche continentale a été élaborée et validée en décembre 2020 afin d'impulser une nouvelle dynamique dans le sous-secteur. Les domaines d'action prioritaires identifiés sont (i) l'amélioration du cadre juridique et des conditions d'exercice des métiers liées à la pêche continentale (Code de la pêche continentale,...); (ii) la gestion durable des ressources et la restauration des habitats par le repeuplement des plans d'eau pour la sécurité alimentaire et la nutrition, la protection des réserves naturelles et la promotion de la pisciculture continentale; (iii) la valorisation des produits pour la création de richesses.

Lors de l'atelier de validation du plan stratégique de la pêche continentale, il a été recommandé, à partir de 2021, l'élaboration des projets afin de mettre en œuvre la stratégie.

Par ailleurs, dans le cadre du Budget Consolidé d'Investissement (BCI) et du PGIRE 2, la Direction de la Pêche Continentale (DPC) a initié à Wendou Kanel, Gaya, Fala Boguel et Ronkh des aménagements pour la pisciculture continentale.

## 1.2.1.2. DÉVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE

## 1.2.1.2.1. RENFORCEMENT DES COMPÉTENCES TECHNIQUES DES ACTEURS

- **Formation des producteurs et bénéficiaires :** pour un objectif de formation initiale de 1 700<sup>4</sup> acteurs, un nombre total de 790 personnes a été formé dont 337 hommes et 453 femmes. L'objectif des séances de formation était de renforcer les capacités des bénéficiaires dans la pisciculture et l'ostréiculture, pour une bonne maîtrise de la gestion technique et financière.
- **Formation des encadreurs**: concernant les encadreurs, 16 agents ont bénéficié d'un renforcement de capacités: 2 en Égypte, 5 en République de Corée du Sud et 9 à Richard Toll sur les techniques de production et de suivi d'alevins mâles de tilapia du Nil.

#### 1.2.1.2.2. MISE EN PLACE D'INFRASTRUCTURES DE SOUTIEN POUR LE DÉVE-LOPPEMENT DE L'AQUACULTURE

En 2020, afin de mieux cerner le niveau de fonctionnalité des infrastructures, un état des lieux des écloseries, des stations de production, des fermes aquacoles et des unités de fabrication d'aliment a été réalisé.

#### 1.2.1.2.3. LES ÉCLOSERIES ET LES STATIONS DE PRODUCTION

Le diagnostic a permis de dénombrer 15 écloseries et stations de production dont 12 publiques et 03 privées. La production totale des écloseries et stations de production publiques s'élève à 9 148 946 alevins en 2020 contre 3 895 000 en 2019, soit une augmentation de 5 253 946 alevins correspondant à 135% et à 52,4 % par rapport à la cible de 2020 (6 000 000 d'alevins).

L'objectif a été ramenée de 1700 à 500 acteurs à cause de la Pandémie

Cette quantité supplémentaire d'alevins a permis d'empoissonner 176 nouveaux sites. Il est important de noter que les écloseries et les stations de production ne sont pas exploitées à leur pleine capacité du fait du niveau de dégradation de certaines infrastructures, de l'insuffisance d'intrants et du déficit d'équipement.

#### 1.2.1.2.4. LES FERMES AQUACOLES

Les activités aquacoles sont répertoriées au niveau de 205 sites de production en 2020. A côté de ces sites en cours d'exploitation, on dénombre 105 sites non fonctionnels ou en arrêt d'exploitation.

Au niveau zonal, le plus grand nombre de sites aquacoles est noté dans la zone nord avec 133 fermes suivie de la zone Centre avec 115 fermes, de la zone Sud avec 77 fermes et de la zone Est avec 21 fermes.

Au niveau régional, il est important de noter que la région de Kaffrine est la moins dotée avec un seul site de production constitué de 3 enclos de 25 m3.

Pour ce qui est des types d'infrastructures de production, on note que 38,4% sont constitués de fermes avec des bassins en bétons ou liners, 26,8% de cages et d'enclos, 20,8% d'étangs, 6,64% de parcs ostréicoles et de moules, 4,3% représentant les écloseries et stations de production d'alevins et 2,8% de marres ou de bassins de rétention.



Le MPEM visitant une ferme aquacole

#### MINISTÈRE DES PÊCHES ET DE L'ÉCONOMIE MARITIME

Les fermes en cages sont essentiellement dans la zone nord avec 63 fermes, suivie de la zone sud avec 19 fermes.

Pour les types de fermes en bassin liners, la zone Centre a le plus grand nombre avec 31 fermes. Les zones Sud et Est comptabilisent 7 et 3 fermes respectivement.

Les parcs ostréicoles se situent dans les zones centre et sud avec respectivement 15 et 6 parcs ostréicoles.

En termes de sites de production fonctionnels, les zones centre et nord ont le plus grand nombre avec respectivement 73 et 70 fermes, suivie de la zone sud 49 et 13 fermes pour la zone Est.

Concernant les fermes non fonctionnelles, la zone nord en compte 44, suivie de la zone centre 33, de la zone sud 22 et de la zone Est avec 6.





1.2.1.2.5. LES UNITÉS DE FABRIQUES D'ALIMENTS DE POISSON

Le MPEM visitant une fabrique d'aliment de poisson

En 2020, 13 unités de fabriques d'aliment de poisson ont été dénombrées, dont 12 fonctionnelles. Parmi celles-ci, 3 unités ont été réhabilitées, il s'agit de Bona, Sédhiou et Ndiar.

Pour l'unité industrielle de Ndiar (région de Thiès), un groupe électrogène de 150 KVA a été acquis et installé. Des négociations ont été menées avec la SENELEC pour l'augmentation de la puissance électrique de l'unité.

L'unité de fabrication d'aliment de Bona, acquise en 2017, a été rendue fonctionnelle en 2020 après la mise en service de l'électricité. Après cette mise en marche, 3 tonnes de sous-produits ont été remises en guise d'appui à l'association de producteurs constituée de jeunes et de femmes. Cette unité assure le ravitaillement en aliment de certaines fermes notamment de la région de Sédhiou.

Ces efforts consentis en 2020 ont permis le démarrage de la fabrique d'aliment de poisson de Bona exploitée par 30 jeunes et le démarrage de l'électrification de la fabrique de Ndiar.

En dehors de la production des unités de fabrique d'aliment, une quantité de 276 tonnes d'aliment de poisson a été acquise dont 173 tonnes par l'ANA, 23 tonnes par le Programme d'Urgence de Modernisation des Axes et Territoires frontaliers (PUMA) et 80 tonnes par des promoteurs privés. Les quantités d'aliment acquises par l'agence ont été distribuées aux écloseries et aux promoteurs privés.

#### MINISTÈRE DES PÊCHES ET DE L'ÉCONOMIE MARITIME

En plus de l'aliment, des équipements aquacoles ont été acquis pour renforcer la production (happas, appareils de mesure des paramètres physico chimiques de l'eau, filets de pêche, trieurs, moto pompes, balances) et des produits de laboratoire et vétérinaires pour la gestion d'éventuelles maladies.

## 1.2.1.2.6. PROSPECTION TECHNIQUE DE SITES POUR DES PROJETS D'AQUACULTURE

Suite à des demandes formulées par des promoteurs pour réaliser des projets de pisciculture, 488 sites ont été prospectés sur l'ensemble du territoire dont 347 par l'ANA. Ces prospections ont été réalisées par le siège (125 sites), l'antenne de la zone centre (76 sites), Richard Toll (66 sites), Sédhiou (24 sites), Ziguinchor (23 sites), Kolda (13 sites), Tambacounda (10 sites) et Matam (10 sites). 141 sites ont été prospectés par des partenaires qui interviennent dans l'aquaculture.

#### 1.2.1.2.7. VALORISATION DES PLANS D'EAU

En 2020, des plans d'eaux comme les bassins de rétention de Sébiponty, Belverder, Mont Rolland et 2 mares à Matam ont été repeuplés pour booster la production de Tilapia afin d'améliorer l'accès des populations environnantes au poisson.

#### 1.2.1.2.8. PARTENARIAT ET ORGANISATION DES ACTEURS

Pour une meilleure organisation des acteurs de la filière aquaculture, une étude a été réalisée et a permis de créer des associations régionales des acteurs de l'aquaculture dans 10 régions.

Le volet partenariat a aussi été renforcé avec la signature de protocoles d'accord d'une part et d'autre part la mise en œuvre de projets d'aquaculture avec des partenaires techniques.

#### 1.2.1.2.9. CONTRIBUTION DES AUTRES PROJETS ET PROGRAMMES

Dans le cadre de l'exécution des projets avec une composante aquaculture, logés dans d'autres départements ministériels, l'ANA a conclu des conventions de partenariat avec 04 unités de gestion de projets. La mise en œuvre de la composante aquaculture de ces projets a permis d'enregistrer :

- l'acquisition de 19 tonnes d'aliment de poisson et de matériel pour la pisciculture et l'ostréiculture ;
- l'empoissonnement de 12 fermes piscicoles ;
- l'édition et la multiplication du premier manuel de formation en pisciculture au Sénégal en 1000 exemplaires ;
- la présélection de 90 sites potentiels pour abriter 50 fermes aquacoles.

# 1.2.1.3. PROMOTION DE LA VALORISATION DE LA PRODUCTION HALIEUTIQUE ET AQUACOLE

La valorisation des produits de capture et d'élevage constitue un enjeu prioritaire au regard des orientations du PSE qui insiste particulièrement sur le développement de filières intégrées, compétitives et à haute valeur ajoutée.

# 1.2.1.3.1. DÉVELOPPEMENT DE LA CHAINE DE VALEUR DE LA FILIÈRE HALIEUTIQUE

1.2.1.3.1.1. MODERNISATION ET MISE AUX NORMES DES IN-FRASTRUCTURES D'APPUI À LA PRODUCTION ET DE TRANSFORMATION DES PRODUITS HALIEUTIQUES

La modernisation et la mise aux normes des infrastructures de débarquement et de transformation artisanale a été marquée par :

- la finalisation des marchés au poisson de Richard-Toll et d'Ourossogui;
- la mise en service du quai de pêche de Bargny;
- la finalisation du quai de pêche de Soumbédioune dans le cadre de la Coopération avec le Royaume du Maroc ;
- la poursuite des travaux de modernisation de l'aire de transformation de Mbao;
- la construction du bassin piscicole à Guidick dans la région de Louga;
- l'aménagement en cours des étangs de la station de Mbane dans la région de Saint Louis ;
- la réalisation en cours du quai de pêche de Ndangane Sambou dans la région de Fatick ;
- la mise en service du marché au poisson de Tambacounda;
- la construction du marché au poisson de Médina Gounass;
- la construction en cours du marché au poisson de Matam ;
- la construction en cours du marché au poisson de Linguère ;
- la construction en cours des aires de transformation de Cayar et de Tann à Joal;
- la réhabilitation du ponton de Missirah;
- la construction en cours de 50 fours FAO Thiaroye de transformation (FTT) à Fass Boye, Rufisque, Thiaroye, Mballing et Kafountine. Ces fours vont permettre de minimiser les risques encourus par les femmes avec les méfaits de la fumée de bois, d'améliorer la qualité des produits transformés et de réduire les impacts négatifs sur l'environnement car favorables à l'utilisation de combustibles autres que le bois.

#### MINISTÈRE DES PÊCHES ET DE L'ÉCONOMIE MARITIME

Toutefois, en raison du retard considérable accusé par les entreprises dans l'exécution de certains projets, plusieurs contrats de marchés sont en cours de résiliation. Après cela, tous ces marchés seront immédiatement relancés.

#### 1.2.1.3.1.2. PROGRAMME FROID

La deuxième phase concerne 19 complexes et 76 camions frigorifiques pour un coût global de 19 millions \$ US, soit environ 9,5 milliards de FCFA. Elle a démarré en juillet 2018 avec un phasage par lot de 5 sites et une obligation de réhabiliter les sites de la phase 1 en même temps que les travaux de la phase 2. Les localités concernées par la deuxième phase sont : Bargny, Cayar, Mbour, Fatick, Kaolack, Foundioungne, Kafountine, Potou, Kaffrine, Bakel, Médina Gounass, Sédhiou, Vélingara, Bounkiling, Louga, Podor, Aéré Lao, Thilogne et Kanel.

En ce qui concerne la réhabilitation des complexes de la phase 1, seuls Tambacounda et Linguère ont été achevés. En dehors des équipements détériorés, la contrainte principale pour ces complexes reste le coût élevé de l'électricité qui ne peut être supporté par les ressources générées. La solution serait de convertir les équipements pour un fonctionnement sur la base de l'énergie solaire.

Sur les 5 sites objet du lot 1 de la phase 2 (Fatick, Podor, Thilogne, Kanel et Aere Lao) les travaux sont à l'arrêt du fait du blocage du financement depuis mars 2019 par Exim Bank, non satisfaite de l'exécution du projet par l'entreprise indienne EXPOTEC.

Face à cet arrêt prolongé, le Ministère et l'ambassade de l'Inde à Dakar ont entrepris de relancer le projet, à travers une série de réunions en ligne, du fait de la pandémie du Covid-19. Ces réunions ont enregistré la participation des différentes parties impliquées dans le projet : le MPEM, l'ambassade de l'Inde à Dakar, Exim Bank/Inde et l'entreprise EXPOTEC. Elles ont permis de faire l'état des lieux du projet et de rappeler les engagements de chaque partie prenante pour une relance du projet dans les meilleurs délais.



Complexe frigorifique de Tivaoune

#### 1.2.1.3.1.3. MODERNISATION DES MOYENS DE PRODUCTION

Il s'agit ici de la subvention des moteurs hors bords des pirogues de pêche artisanale. La première phase du programme s'est achevée en 2019 avec la distribution de 5 000 moteurs pour un montant de 5 milliards. La deuxième phase prévoit la distribution de 10 000 moteurs pour un montant de 10 milliards. Elle a démarré en 2020 avec la subvention de 700 moteurs pour un montant de 700 millions.



# 1.2.1.3.1.4. PROJET DE CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE FRIGORIFIQUE À HANN

Le projet comprend la construction d'un entrepôt frigorifique avec 3 chambres froides et une fabrique de glace d'une capacité de stockage de 20 tonnes. Suite au lancement du DAO, le GROUPEMENT KUNWOO-AC TECHJOONGWON ENGINEERING & CONSTRUCTION est attributaire du marché. Le contrat d'un montant de 4,743 millions USD signé entre l'ANAM et le groupement est soumis à l'approbation de la DCMP.

La Commission départementale de Recensement et d'Evaluation des Impenses (CDREI) a procédé au recensement des personnes affectées par le projet et les impenses ont été payées.

Pour l'évaluation d'impact environnementale et sociale (EIES), le consultant a été sélectionné et le contrat signé. La pandémie du Covid-19 n'a pas permis de finaliser la procédure contractuelle mais aussi la mobilisation des équipes coréennes pour la réalisation du projet.

#### 1.2.1.3.1.5. PROJET D'ACQUISITION DE CAMIONS FRIGORIFIQUES

Il consiste en l'acquisition d'au moins 55 camions frigorifiques, y compris les pièces de rechange et les consommables. Suite au lancement du DAO, le Consortium YOUNG-SAN GLONET CORPORATION & KEON YANG INDUSTRIAL est adjudicataire du marché. Le contrat est signé, approuvé et enregistré au niveau de la Direction générale des Impôts et Domaines (DGID). Le processus du règlement de l'avance de démarrage est en cours.



1.2.1.3.2. INSPECTION, CERTIFICATION ET ANALYSES DES PRODUITS

• **Inspections des produits :** au total 7 262 inspections de produits ont été réalisées en 2020, contre 7 751 en 2019. Ces inspections ont été effectuées d'une part sur les produits destinés à l'exportation ou à la réexportation et d'autre part sur ceux importés.

Pour les produits destinés à l'exportation ou à la réexportation, 6 515 inspections ont été réalisées en 2020 contre 7 087 en 2019, soit une baisse de 8%. Ces activités ont été effectuées sur les produits des unités à terre, des navires sénégalais (congélateurs et glaciers) et des navires étrangers.

Concernant les produits importés, 747 inspections ont été effectuées contre 664 en 2019. Près de 80% de ces inspections ont été enregistrées au Port Autonome de Dakar (PAD) et au Marché central au poisson (MCP) de Dakar et 20% effectuées au niveau de l'Aéroport international Blaise Diagne (AIBD).

• **Certification des produits :** la certification concerne les exportations, les réexportations, les importations et la première vente. Elle cible les produits frais, congelés, les conserves et autres produits transformés, notamment le salé-séché et les sous-produits comme la farine et l'huile de poisson.

En 2020, le nombre de certificats délivrés est de 16 051 contre 19 253 en 2019 soit une baisse de 16,63%. Ce repli est dû à la baisse des activités de certification à l'exportation liée au Covid-19, surtout avec la fermeture des frontières aériennes pendant presque deux (02) mois.

#### MINISTÈRE DES PÊCHES ET DE L'ÉCONOMIE MARITIME

Concernant la certification électronique, son taux de couverture moyen est passé de 73,8% en 2019 à 49,27% en 2020. Cette baisse est surtout due à l'entrée en vigueur du TRACES NT, en décembre 2019, avec ses multiples bugs (difficultés techniques et opérationnelles) au début de sa mise en œuvre.

• Analyse des produits: les prélèvements pour les contrôles officiels (organoleptique, biologique, chimique et biochimique), effectués durant l'année 2020, ont porté essentiellement sur les produits entiers et les conserves. Les analyses organoleptiques et la recherche de parasites sont effectuées au niveau du Laboratoire de la Direction des Industries de Transformation de la Pêche (DITP). Les autres analyses, notamment la recherche de l'histamine, de métaux lourds (mercure, cadmium, plomb, étain inorganique), de résidus de sulfite (SO2) et d'ABVT/TMA, sont assurées par les Laboratoires partenaires dans le cadre des contrôle (LANAC), et le Laboratoire CERES LOCUSTOX.

Au total, 2 956 analyses ont été réalisées en 2020, contre 2 746 en 2019, soit une hausse de 7,65%. Cette légère hausse est portée par les analyses organoleptiques et la recherche des métaux lourds.

# 1.2.1.3.3. RENOUVELLEMENT DES AGRÉMENTS ET GESTION DES USINES DE FARINE DE POISSON

Le Sénégal continue de bénéficier de la confiance de ses partenaires pour l'exportation de produits de la pêche vers l'Union européenne, l'Amérique, l'Asie et l'Afrique. La DITP a entamé une procédure d'obtention d'agréments pour accéder aux marchés du Brésil et de l'Arabie saoudite.

• **Renouvellement des agréments :** en 2020, 316 inspections des unités de traitement ont été réalisées et suivies dont 126 pour les établissements à terre, 112 pour les navires et 11 pour les quais agréés contre 263 inspections des unités de traitement dont 128 pour les établissements à terre, 126 pour les navires de pêche et 09 pour les quais agréés en 2019 ; soit une hausse de 20%.

En plus, 67 autres inspections ont été effectuées dont 18 pour validation de plans pour nouvelle implantation ou restructuration, 19 pour des levées de suspension et 06 pour des autorisations préalables. Les programmes d'inspections techniques ont permis d'établir le classement ci-après, selon le niveau de conformité technique et sanitaire.

Tableau 8 : Niveau de conformité des établissements et navires inspectés en 2020

			ETABLI	SSEMENTS	NA	/IRES
NIVEAU I	DE CONFORM	IITE	UE	Hors UE	UE	Hors UE
A1 (Très Satisfaisan	t)	Nombre	-	-	-	-
A2 (Satisfaisant)		Nombre	22	2	26	-
Pourcentage		Pourcentage	28,9	3,8	27,66	-
B (Acceptable)		Nombre	42	32	56	21
Pourcentage		Pourcentage	55,3	61,5	59,57	67,74
	Suchandu	Nombre	7	3	9	-
	Suspendu	Pourcentage	9,2	5,8	9,57	-
	En arrêt	Nombre	0	9	0	10
C (Non Conforme)	En arrer	Pourcentage	0	17,3	0	32,26
	Non ins-	Nombre	5	6	3	-
	pectés	Pourcentage	6,6	11,5	3,19	-
тс	OTAL		76	52	94	31

- Gestion des unités de farine de poisson : quatre (04) unités industrielles de traitement de farine et d'huile de poisson sont agréées au Sénégal. Suite à des récriminations répétées des populations et acteurs de la pêche, une concertation sur cette problématique a été organisée le 24 octobre 2019. Cette importante rencontre a formulé les recommandations suivantes :
  - » renforcer les aspects de la RSE au niveau des localités d'implantation des usines (appui aux CLPA);
  - » respecter le suivi des mesures des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES);
  - » renforcer les moyens de la recherche pour l'évaluation des ressources et les organisations des pécheurs pour une meilleure appropriation des résultats de la recherche;
  - » assurer un meilleur suivi, afin de rendre disponibles les données statistiques ;
  - » améliorer la transparence dans la gouvernance (attribution d'agréments et de permis de pêche);
  - » renforcer les circuits de distribution des produits halieutiques destinés à la consommation humaine ;
  - » mener une étude sur les différents métiers affectés par l'industrie de la farine ;
  - » sensibiliser les acteurs pour réduire la fourniture de matières premières fraiches aux usines de farine et huile de poisson ;

- » impliquer davantage les collectivités territoriales dans le processus d'implantation des usines et dans la mise en œuvre du PGES;
- » organiser la commercialisation des produits halieutiques pour faire tirer le maximum de profit aux acteurs.

#### 1.2.2. PROGRAMME ÉCONOMIE MARITIME

En vue de mettre les infrastructures et équipements portuaires en adéquation avec les besoins de l'exploitation et l'évolution du transport maritime, les réalisations suivantes ont été enregistrées en 2020.

# 1.2.2.1. DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES PORTUAIRES ET DU TRANSPORT FLUVIOMARITIME

Tout en assurant le désenclavement des régions naturelles du Sine – Saloum et de la Casamance, le Programme Économie maritime vise également l'amélioration des services du Transport fluviomaritime, à travers la mise en place d'infrastructures et d'équipements maritimes en adéquation avec les besoins de mobilité des personnes et des biens nécessaires au développement économique et social des régions concernées afin de contribuer à la politique d'équité territoriale définie par le Chef de l'Etat dans le Plan Sénégal Émergent (PSE) .

#### 1.2.2.1.1. DÉROGATION POUR L'EMBARQUEMENT DE MARINS ÉTRANGERS

Il s'agit du traitement des demandes de dérogation pour l'embarquement des marins étrangers à bord des navires battant pavillon sénégalais pour les postes de commandement.

Au total, 578 demandes ont été reçues et satisfaites. Les dites demandes ont généré comme redevances annuelles 70,2 millions de F CFA.

#### 1.2.2.1.2. POLICE DE LA NAVIGATION ET DU DOMAINE PUBLIC MARITIME

Au titre de la police de la navigation, l'Autorité maritime instruit les demandes d'autorisation d'escale ou de séjour des navires étrangers, dans les eaux sous juridiction sénégalaise, pour une période déterminée. Une dématérialisation de la procédure de traitement des escales par les Administrations concernées est effective, sur une plateforme mise en place par l'État-major particulier du Président de la République (EMPART), avec l'appui technique de la société « GAINDE 2000 ».

De plus, une collaboration avec les Éléments français au Sénégal (EFS) permet l'embarquement d'agents de l'ANAM à bord des patrouilles aériennes, en vue de la constatation, par observation visuelle, d'infractions à la police de la navigation ou de la pollution. Cependant, avec le contexte sanitaire lié au « Covid-19 », les missions conjointes de survol ont été suspendues.

Concernant la police du domaine public maritime (DPM), l'ANAM a mené des actions de marquage, de contrôle, de police et de sécurisation en 2020. Ces opérations vont

permettre de mettre à jour la base de données des occupants du DPM qui devrait déboucher sur l'élaboration d'une cartographie du littoral.

Des opérations de police et de sécurisation du DPM sont régulièrement organisées en collaboration avec la Gendarmerie de l'Environnement et la Direction de la Surveillance et du Contrôle de l'Occupation du Sol (DSCOS). Les infractions les plus souvent relevées sont : des constructions en dur, l'absence de titre d'occupation, le non-respect des servitudes de passage, des cas de vente et de location.

Le protocole d'accord avec la Société d'Aménagement et de Promotion des Côtes et zones touristiques du Sénégal (SAPCO) visant à renforcer le contrôle du littoral et une meilleure gestion du Domaine public maritime est en cours de finalisation.

Par ailleurs, l'ANAM a réalisé sept (07) enquêtes maritimes. Elles ont concerné la découverte de trois (03) nappes de pollution d'un (01) km environ au large du Cap Manuel et de l'Ile de Gorée et six (06) cas d'incidents en mer à bord de navires relatifs à des cas de disparition de marins, d'abordage, d'embarquement fictif de marins, d'arraisonnement de navire. Il faut noter que l'autorité a été saisie au total sur 71 cas d'incidents survenus en mer à titre d'information par la Marine nationale.

#### 1.2.2.1.3. CAMPAGNE ANACARDE

Cette troisième campagne d'anacarde, étalée entre Juin 2020 et janvier 2021, s'est déroulée dans un contexte de pandémie du Covid-19. Toutefois, l'implication de tous les acteurs de la filière tels que les autorités portuaires, compagnies maritimes, armateurs, transitaires, commissionnaires, logisticiens, administration, chambre de commerce a contribué à atténuer l'impact de la pandémie.

Pour rappel, dans le cadre de l'application de la directive du Ministre en charge du Commerce, en 2018, interdisant le transport de la noix de cajou par voie terrestre hors du territoire sénégalais, les transports maritimes se sont retrouvés au centre de cette campagne.

A ce titre, le COSAMA, en tant qu'armateur national assurant le transport des containeurs et du vrac par voie maritime entre Ziguinchor et Dakar, a consenti aux chargeurs un taux préférentiel compte tenu de la situation économique due à la pandémie. Ainsi, le coût du conteneur est passé de 400 mille FCFA à 380 mille FCFA à compter du 12ème voyage / retour, soit une réduction de 20 mille FCFA / containeur.

En 2020, 38 635 tonnes d'anacarde ont été transportées par les navires de fret le Djilor et le Diogué en 20 voyages contre 48 707 tonnes en 21 voyages en 2019. Cependant, l'essentiel de la campagne a été réalisé par le Djilor avec 19 voyages pour une quantité de 37 133 tonnes en 2020 contre 17 voyages pour une quantité de 42 171 tonnes en 2019. Quant au chiffre d'affaires global des deux navires, il est de 876,765 millions de FCFA en 2020 contre 1, 137 milliard de FCFA en 2019.

## 1.2.2.1.4. APPUI AUX ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES DES CHARGEURS

L'intervention du Conseil Sénégalais des Chargeurs (COSEC) va dans le sens de contribuer de manière significative à rendre plus efficiente les actions des organisations professionnelles des chargeurs et de renforcer leurs moyens matériels dans la prise en charge des besoins prioritaires et secondaires des membres sur toute l'étendue du territoire.

Au titre de l'exercice 2020, malgré la crise liée à la Pandémie du Covid-19, le COSEC a tenu à honorer son engagement vis-à-vis du secteur privé en plus de l'Union Nationale des Commerçants et Industriels du Sénégal (UNACOIS), de la Confédération Nationale des Employeurs du Sénégal (CNES), du Conseil National du Patronat (CNP), des Groupements Économiques du Sénégal (GES) et de la Chambre de Commerce d'Industrie et d'Agriculture de Dakar (CCIAD). Des organisations professionnelles de chargeurs bénéficiant traditionnellement d'un accompagnement du COSEC dans la mise en œuvre de leurs programmes d'activités, ont été appuyées par l'Établissement. Il s'agit de :

- l'union Nationale des Associations de Commerce, d'Opérateurs et d'Investisseurs du Sénégal pour l'organisation d'une tournée nationale de promotion des activités d'entreprenariat des PME/PMI et pour la formation des acteurs et la mutualisation des moyens des opérateurs économiques ;
- le Collectif des Producteurs et Exportateurs de Graines d'Arachide (COPEGA) en faveur de l'organisation d'un Forum avec pour thème « COPEGA, pour la promotion et le développement de Sociétés coopératives dans l'exportation de l'arachide et de ses dérivés » ;
- le Conseil National des Dirigeants d'Entreprises du Sénégal (CNDES) dans le, cadre de l'organisation de rencontres avec ses représentants régionaux sur les potentialités économiques des régions du Sénégal.

#### 1.2.2.1.5. APPUI AUX CHAMBRES CONSULAIRES

Durant l'année 2020, le COSEC a poursuit son programme de construction et de réhabilitation des sièges des CCIA des régions du Sénégal avec le financement du projet de réhabilitation de l'Institution consulaire des régions de Thiès et de Tambacounda. Cet accompagnement institutionnel vise à soulager financièrement ces institutions qui jouent véritablement le rôle de relais entre le COSEC et les opérateurs économiques des régions.

En plus d'avoir apporté son assistance financière aux unions nationales ainsi qu'à toutes les chambres consulaires du Sénégal sous forme d'appui budgétaire, le COSEC a aussi résolu les problèmes de ces institutions en termes de renforcement de capacités des chargeurs et de fourniture d'équipements divers.

# 1.2.2.1.6. LES ACTIVITÉS DES REPRÉSENTANTS DU COSEC EN CHINE ET EN INDE

Concernant la Chine, malgré la crise sanitaire mondiale liée à la pandémie du Covid-19, le bureau de représentation du COSEC pour l'exercice 2020 a mis en place une politique de résilience et mené des activités pour protéger les intérêts des chargeurs en Chine à travers la gestion des commandes à distance et la sécurisation des transactions financières. Il a mis en place :

- un système permettant aux chargeurs et commerçants sénégalais de sécuriser leurs commandes en Chine en cette période de pandémie ;
- en informant et protégeant les chargeurs sénégalais des fournisseurs véreux pour sécuriser leurs opérations financières sur toute la chaine logistique ;
- en faisant de sorte que les chargeurs au niveau local et l'ensemble des acteurs soient informés des activités du bureau de représentation en Chine et dans les autres pays;
- en Communiquant davantage sur les priorités, les perceptions et les préoccupations des chargeurs sénégalais concernant la mission des représentations du COSEC;
- en planifiant des activités conjointes de grande envergure pour mieux sensibiliser sur les activités de la mission de représentation en cette période de crise.

S'agissant de l'Inde, le bureau, pour l'exercice 2020, a su mettre en place une politique alternative basée sur les nouvelles technologies d'information avec le télétravail et des réunions de webinaires avec :

- les exportateurs indiens spécialisés dans la fabrication des sacs en polypropylène pour l'emballage des produits agricoles au Sénégal,
- les exportateurs de riz indiens ;
- les exportateurs de produits pharmaceutiques leader dans la fourniture de médicaments au Sénégal et;
- les principaux exportateurs de prêt-à-porter sur les perspectives qu'offre notre marché.

Pour aussi booster les exportations sénégalaises à destination de l'Inde, des réunions ont été organisées avec le Kerala Cashew Board pour développer l'importation de noix de cajou du Sénégal vers l'Inde.

#### 1.2.2.1.7. RENFORCEMENT DE CAPACITÉ DES CHARGEURS

En 2020, le COSEC a accordé des ressources financières importantes à la formation pour mieux répondre aux sollicitations et préoccupations des chargeurs. Le programme de renforcement des capacités mis en œuvre témoigne de la volonté du COSEC à assurer un encadrement de qualité aux chargeurs sénégalais. Cette activité représente, par conséquent, un des axes centraux de la stratégie d'assistance aux chargeurs. Les actions

de formation déroulées en 2020 au profit des chargeurs, dans le cadre du Programme dénommé « PRO-FORM COSEC 2020 » ont porté sur :

- la stratégie de mise en œuvre des filières et de segmentation des pôles territoriaux;
- la restitution, validation et mise en œuvre des stratégies d'assistance des besoins prioritaires des chambres consulaires et des filières agricoles et artisanales ;
- le lancement officiel des plateformes EVP et bourse de fret.

#### 1.2.2.1.8. LE TRAFIC GLOBAL AU PORT AUTONOME DE DAKAR

Le trafic global (embarquements + débarquements) est passé de 19 551 914 tonnes en 2019 à 19 272 828 tonnes de marchandises échangées en 2020, traduisant une baisse de 1,42%.

Après avoir enregistré une hausse de 140 073 tonnes au 1er trimestre 2020 comparé à la même période de 2019, le trafic de marchandises a connu une baisse de 9% au 2ème trimestre 2020 par rapport à la même période de 2019. Cette contre-performance est intervenue dans un contexte de crise sanitaire mondiale (Covid-19) qui a fortement influé sur le niveau du trafic portuaire.

Les escales de navires se chiffrent à 2 887 touchers contre 2 976 en 2019 pour alimenter les navires de pêche (826), les navires porte-conteneurs (645) et les cargos (610).

En 2020, le trafic a enregistré au total 109 478 véhicules composé de 99 373 véhicules légers et 10 105 camions. Ce trafic a connu une hausse de 11% par rapport à 2019.

Le Port de Pêche a enregistré une quantité de 659 757 tonnes de produits halieutiques en 2020 contre 700 894 tonnes en 2019, soit une diminution de 41 137 tonnes en valeur absolue et 5,8% en valeur relative.

Au terme de l'exercice 2020, les produits nets d'exploitation ont atteint 59,365 milliards de FCFA contre 60,321 milliards de FCFA en 2019, soit une légère baisse de 2%.

# 1.2.2.1.9. MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT DU PORT DE ZI-GUINCHOR (ORIO)

**Dragage et balisage des voies navigables du fleuve Casamance :** pour assurer le suivi du chenal de navigation et afin de garantir les profondeurs de 7,5 mètres, les sondages bathymétriques sont régulièrement réalisés. La première campagne de dragage d'entretien a eu lieu du 16 avril au 15 mai 2018. Tenant compte du niveau d'ensablement et sur la base de sondages bathymétriques, la deuxième campagne de dragage d'entretien a été effectuée en janvier 2020. Un sondage bathymétrique de suivi du dragage a été réalisé en novembre-décembre 2020. Ces opérations améliorent la navigabilité sur le fleuve Casamance et l'acheminement des produits à partir du port de Ziguinchor, notamment l'anacarde.

**Construction du nouveau port de pêche de Boudody :** les travaux ont démarré le 14 janvier 2019 pour une durée de 12 mois. A cela s'ajoute un avenant relatif aux travaux de curage du plan d'eau pour une durée de 06 mois. Les travaux sont réalisés

à 100 % en fin décembre 2020. Pour compléter le dispositif, l'ANAM s'est engagée à mettre en place une fabrique de glace d'une capacité de 10 tonnes par jour. L'unité sera fonctionnelle dans le courant du premier trimestre 2021. Concernant la gestion et l'exploitation du Port de Pêche, il a été mis en place par arrêté du MPEM un comité consultatif provisoire de gestion et d'exploitation dudit port de pêche. En outre, il a été retenu que le MPEM nomme un Directeur chargé de sa gestion et de son exploitation au quotidien, mais également d'élaborer le règlement d'exploitation.

**Pour le port de commerce de Ziguinchor,** la réalisation des travaux de réhabilitation devrait améliorer les services portuaires au niveau du port de Ziguinchor, à travers le renforcement des infrastructures et équipements portuaires pour lui permettre de jouer son rôle de hub sous régional avec notamment, la poursuite des activités d'exportation de l'anacarde à partir du port de Ziguinchor en prélude à la mise en place de l'Agropole Sud. Le dossier d'appel d'offres (DAO) est lancé. Le processus d'évaluation des quatre offres reçues est en cours.



1.2.2.1.10. MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'INFRASTRUCTURES ET D'ÉQUIPE-MENTS MARITIMES PHASE 2 (MIEP 2)

La batterie de dragues construites en Corée a été officiellement réceptionnée au port de Kaolack en janvier 2019. Elle est composée d'une drague baptisée « le Saloum », de deux barges dénommées « Mbossé et Laga Ndong » et de deux remorqueurs « le Niombato et Bettenty ». Elle a servi au dragage complémentaire de Ndakhonga. Plusieurs entreprises ont soumis des manifestations d'intérêt pour l'exploitation de la batterie de dragues et du terminal pétrolier. Les travaux du terminal pétrolier, d'un montant de 38 360 000 USD, sont réalisés à hauteur de 90% (construction de la jetée et du terminal pétrolier, réalisation de 4 cuves et la zone de distribution) en décembre 2020.

Conformément aux dispositions du contrat de marché pour la mise en œuvre du MIEP2, conclu entre l'ANAM et SAMSUNG C&T, une mission opération et maintenance a été diligentée en octobre 2020 sur les 05 navires du MIEP2 au mouillage sur le bras de mer SALOUM au large de Foundiougne.

#### 1.2.2.1.11. LE PORT MULTIFONCTION DE DAKAR À NDAYANE

Le projet d'extension et de modernisation du Port de Dakar à Ndayane est une clause contractuelle d'un avenant à la convention de concession signée avec DP World en 2007.

L'année 2020 a été marquée par la finalisation des négociations avec la signature officielle de la convention de construction du port de Ndayane, le 22 décembre, entre l'État du Sénégal et DP World. Selon les termes du contrat, DP Word injectera 837 millions USD pour l'exécution de la première phase du projet. Il s'agit du plus gros investissement du secteur privé dans l'histoire du Sénégal et du plus important projet portuaire de DP World en Afrique à ce jour.

Cette étape comprend l'aménagement d'un terminal à conteneurs sur 300 hectares, un chenal maritime de 5 km et la construction d'un quai de 840 m.

La deuxième phase du projet, qui mobilisera 290 millions USD, verra la construction d'un deuxième quai de 410 m et le dragage supplémentaire du chenal marin.

La construction de ce nouveau port permettra de générer 3 000 emplois et le transfert du port actuel à Dakar vers Ndayane va créer 400 emplois supplémentaires.

Par ailleurs, de nouvelles liaisons routières et ferroviaires sont envisagées entre le port de Dakar et le réseau de transport régional.

#### 1.2.2.1.12. RÉHABILITATION DU MÔLE 3

Exclusivement dédié au transit malien, le môle 3 est un dispositif dans la desserte de notre principal hinterland, le Mali. Sa réhabilitation a bénéficié d'un financement non remboursable du gouvernement du Japon à hauteur 21 milliards de FCFA.

Les travaux ont été lancés en juillet 2019 pour une durée de 24 mois. A la date du 14 avril 2020, le poste 31 a été finalisé et réceptionné, depuis lors, des navires, en attente (sans opération commerciale) y sont accueillis, libérant ainsi certains postes à quai.

Les travaux ont été suspendus le 16 avril 2020 pour cas de force majeure avec le rappel des personnels d'encadrement japonais expatriés, sur recommandation du Gouvernement du Japon, pour cause du Covid-19. La reprise est intervenue le 15 janvier 2021, toutefois, la date initiale de fin du projet sera allongée d'au moins trois trimestres.

#### 1.2.2.1.13. RÉHABILITATION DE LA VOIRIE

Dans l'optique de réduire les congestions dans le domaine portuaire et ses environs ; le Port Autonome de Dakar à travers la Direction des Services Techniques et de l'Aménagement a démarré en septembre 2019 la réhabilitation de ses voies de circulation. La première phase de ce programme déjà exécutée, a ciblé une partie des voiries en zone Nord (route du môle 4, route du môle 5, entrée et sortie Nord).

Ces axes sont passés en deux fois deux (2x2) voies avec une GBA centrale pour permettre la séparation des flux. Ainsi 2 kilomètres de route ont été remis à neuf avec une prise en charge de l'assainissement des eaux pluviales sur toutes les voies. La signalisation verticale et horizontale est mise en place dans les artères réhabilitées. Les structures de chaussée ont été dimensionnées de façon à supporter le trafic poids lourd de la zone.

#### 1.2.2.1.14. PARKING D'ATTENTE POUR LA GESTION DES FLUX DE CAMIONS

Sous l'optique d'améliorer la fluidité de la circulation dans l'enceinte portuaire, la solution retenue a été de contrôler l'accès des flux de poids lourds à travers la création d'un parking d'attente qui va comporter entre autres, des aires de stationnement, un restaurant, une station de service.

Le démarrage officiel du parking physique est intervenu le 15 septembre 2020, les opérateurs pouvant désormais procéder au paiement via le système de prise de rendez-vous. En résultat, le temps de service des camions a été optimisé avec une durée n'excédant pas deux (02) heures.

Le parking virtuel, quant à lui, permet de réguler le trafic destiné à la zone sud et aux marchandises à l'export. Au fil de son extension, ce projet va intégrer les futurs parkings d'attente et les ports secs.

# 1.2.2.1.15. PROJET DE MODERNISATION DES EMBARCATIONS DE TYPE ARTISANALE

Le projet de modernisation des embarcations artisanales qui consiste en la substitution des pirogues en bois par des embarcations en fibre de verre a enregistré en janvier 2019, l'inauguration à Ouakam, d'une usine de construction d'embarcations en fibre de verre d'une capacité de production annuelle d'une centaine de pirogues.

En 2020, le projet a connu les réalisations suivantes :

- l'acquisition de 38 embarcations en fibre de verre offertes par la CFAO au MPEM et destinées aux CLPA;
- l'organisation à Saint Louis d'une rencontre avec les acteurs du maritime pour appréhender le besoin de renouvellement du parc piroguier et la nécessité de créer des lignes de connexion fluviale et maritimes avec l'ile pour mieux faciliter la circulation des personnes et des biens ;
- l'organisation d'un Comité départemental de Développement (CDD) à Fatick pour réitérer son désir d'accompagner les acteurs de la région pour le renouvellement du parc piroguier en bois par des embarcations en fibre de verre.



Le MPEM visitant l'usine de pirogues en fibre de verre de Ouakam

# 1.2.3. PROGRAMME PILOTAGE, COORDINATION ET GESTION ADMINISTRATIVE

#### 1.2.3.1. PILOTAGE ET COORDINATION ADMINISTRATIVE

#### 1.2.3.1.1. LA RÉPONSE DU MPEM FACE AU COVID-19

Pour faire face à cette pandémie, le MPEM a élaboré un plan de résilience et un plan de relance. L'objectif général de ces plans est d'appuyer les acteurs de la pêche, de l'aquaculture et des transports maritimes à faire face aux conséquences de la pandémie et soutenir la relance des activités socio-économiques. Ces plans analysent les effets directs et indirects de la pandémie sur les différents maillons économiques du secteur de la pêche, de l'aquaculture et des transports fluviomaritimes. Ils dressent le bilan socio-économique, les mesures de mitigation des impacts, les solutions envisagées pour l'accompagnement des différents acteurs, les stratégies et les moyens techniques et financiers à mettre en œuvre.

Afin d'atténuer les impacts de la pandémie, une enveloppe 01 milliard de FCFA a été allouée au MPEM dans le cadre du Fonds Force Covid-19 au profit des acteurs de la pêche artisanale.

Les difficultés évidentes et l'inefficacité qui naitraient de la répartition, sous forme de don, dudit montant entre des acteurs estimés, au moins, à 600 000, ont obligé le ministère à envisager une formule pouvant permettre, non seulement d'accroître ledit montant, mais aussi et surtout, de couvrir le plus grand nombre d'acteurs impactés par la pandémie.

Ainsi, Grace à un partenariat tripartite sur la base d'une convention entre la DER/FJ, le Crédit Mutuel du Sénégal (CMS) et le MPEM, un montant supplémentaire d'un (01) milliard a pu être mobilisé. Ce montant porte, ainsi, l'enveloppe globale à 2 milliards de FCFA, exclusivement destinée aux pêcheurs, mareyeurs, micro-mareyeurs, femmes transformatrices, écailleuses, aquaculteurs (par le biais de leurs GIE, Associations, Unions, etc.) sous forme de prêts au taux de 3%.

Le processus est piloté au niveau déconcentré un comité dirigé par les Gouverneurs de région, appuyés par les Inspecteurs régionaux des pêches et de la Surveillance. Ce comité fait parvenir au comité ad hoc national, siégeant au MPEM, les dossiers proposés au financement pour validation.

A la date du 31 décembre 2020 un montant global de 1,276 milliards de FCFA a été effectivement débloqué au profit des acteurs concernés, regroupés au sein de 546 entités réparties dans toutes les régions du Sénégal sauf Kaolack et Diourbel dont les dossiers ne sont pas encore parvenus.

Dans le domaine de la pêche industrielle, le MPEM a participé aux travaux du comité de gestion du Fonds d'Appui à la Résilience des entreprises d'un montant de 200 milliards de FCFA piloté par le Ministère en charge de l'économie. Une circulaire d'information du MPEM sur les conditions et modalités d'accès au fonds a été adressée aux entreprises de la filière industrielle. Des réunions d'information et de sensibilisation ont été organisées par le représentant du MPEM au comité de gestion avec les organisations professionnelles notamment GAIPES, UPAMES. A la fin des travaux du comité, seules trois entreprises de pêche industrielle ont soumis les dossiers de prêt. Deux dossiers ont été acceptés pour un montant global de 90 millions de FCFA.

Pour la relance, conformément aux orientations du PAP 2A, le processus de mise en place d'un fonds de 300 milliards de FCFA est en cours.

Dans le domaine de l'économie maritime, une contribution au fonds FORCE Covid-19 de 100 millions de FCFA a été alloué. Le COSAMA a aussi transporté gratuitement 3 800 tonnes de riz dans la région de Ziguinchor. L'ANAM, dans le cadre de l'accompagnement, a offert aux associations des marins un montant de 13,1 millions FCFA.

#### 1.2.3.1.2. LES RÉFORMES

En matière de réformes, dans le cadre de la mise à niveau du dispositif juridique relatif aux réformes du secteur des pêches, de l'aquaculture et des transports maritimes, les actions suivantes ont été notées :

• la loi relative aux modalités d'exercice par l'État de ses pouvoirs de police en mer (loi n°2020-27 du 03 juillet 2020) ;

- l'arrêté portant organisation et fonctionnement de la Direction de la pêche continentale ;
- l'arrêté portant sur les prescriptions minimales de santé à bord des navires sénégalais ;
- l'arrêté portant création du Comité consultatif de gestion et d'exploitation du port de pêche de Boudody ;
- l'arrêté portant adoption du formulaire type de demande de licence, tel que prévu par le code de la pêche maritime ;
- les arrêtés portant transposition des recommandations de l'ICCAT concernant certaines mesures de gestion de thonidés (réglementation de l'espadon, des requins taupes bleus, des dispositifs de concentration de poisons /DCP; des rejets,...);
- la circulaire n°280/MPEM/ANAM/DG/sp du 19 mai 2020 à l'attention des armateurs des navires touchant les ports sénégalais (rendant effectif le règlement d'exécution n°003/2019/COM/UEMOA du 04 mars 2019 déterminant le taux, les modalités de perception et de répartition de la redevance due par les armateurs communautaires et étrangers).

Le Département a amorcé la relecture du code de la pêche maritime (loi 2015-18 du 13 juillet 2015) et entamé l'élaboration d'un nouveau code de la pêche continentale et de son décret d'application ainsi que la préparation des arrêtés portant organisation et fonctionnement des Centres de pêche et instauration de la carte de pêche continentale.

Il faut également noter la poursuite du processus de validation du projet de code de l'Aquaculture et de son décret d'application. A cet effet, le comité technique de rédaction, logé au sein du Secrétariat général du Gouvernement, conformément aux procédures d'adoption des textes législatifs et réglementaires a tenu un atelier de validation en présence de toutes les structures concernées les 1er et 2 décembre 2020.

#### 1.2.3.1.3. RENFORCEMENT DU CAPITAL HUMAIN

• L'École Nationale de Formation Maritime (ENFM) a inscrit, au cours de l'année académique 2019 / 2020, 70 élèves qui ont passé les examens de fin d'études. 63 ont été déclarés définitivement admis et ont obtenu leur diplôme de fin d'études. 07 ont été éliminés pour insuffisance de résultats, soit un taux de réussite global de 90%. A la rentrée 2020/2021, l'ENFM compte 130 élèves, compte non tenu des stages complémentaires, de la formation destinée à la promotion sociale et des primo entrants. Avec la découverte des ressources pétrolières et gazières, l'ENFM a mis en place une filière Hydrocarbure pour la formation du personnel embarqué à bord des unités navales. Aussi, l'ENFM s'est engagée à réviser ses référentiels pour relever les défis de la formation conformément aux amendements de Manille 2010.

A cela, s'ajoute les efforts dans la conservation du label qualité par la réduction du

nombre de processus et du passage d'ISO 9001 version 2000 à ISO 9001 version 2015.

En complément de la formation initiale, les stages de formation maritime complémentaires, ci-dessous, ont été organisés sous la supervision des services compétents de l'ANAM:

- vingt-cinq (25) stages par l'École nationale de Formation maritime (ENFM), et
- soixante-six (66) par l'Etoile marine Sénégal (EMS).

Comparativement à l'année 2019 avec 76 stages de formation supervisés pour un effectif total de 568 marins, on note une hausse de 15 stages supervisés durant l'année 2020.

En somme, en 2020, 91 formations ont été supervisées pour un effectif global de 983 marins formés.

Cette hausse du nombre de stages de formation complémentaires s'explique sans doute par le nombre considérable de marins formés au Gabon par Etoile Marine Sénégal (EMS). La revalidation des certificats d'aptitude ayant atteint la limite de durée de validité (05 ans) justifie, également, la hausse du nombre de stages de formation.



Monsieur le Ministre en visite à l'ENFM

• Concernant **le Centre National de Formation des Techniciens des Pêches et de l'Aquaculture (CNFTPA)**, au total 31 techniciens supérieurs et 18 agents techniques soit 49 apprenants sont diplômés du centre pour l'année académique 2019-2020. Dans le but de diversifier son offre de formation et de s'ouvrir à l'international, le CNFTPA s'est lancé avec des partenaires internationaux dans la capacitation des acteurs de la pêche à travers des programmes certifiants. Ainsi, en relation avec l'Université Senghor d'Alexandrie et l'Université Internationale de la Mer en France, le CNFTPA a initié un DU en économie bleue.

Enfin, pour mieux adapter les programmes du CNFTPA aux exigences des métiers actuels dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture, un travail de révision des curricula est en cours avec le partenaire Winrock Dekkal Geej. La sélection définitive du consultant chargé de ladite mission est faite en septembre 2020. Ce travail de révision des programmes s'est effectué concomitamment à la mise en place d'un règlement pédagogique interne qui va régir la vie académique du CNFTPA pour la rentrée 2020-2021.



#### 1.2.3.1.4. BILAN DES ACTIVITÉS GENRE DU MPEM

Le sous-secteur des pêches et de l'aquaculture est fortement investi par les femmes particulièrement dans les segments de la transformation et de la commercialisation. En effet, les femmes contrôlent à plus de 90%, la filière de la transformation artisanale des produits halieutiques et ses activités connexes. Elles sont regroupées autour d'organisations dont la Fédération Nationale des Femmes Transformatrices (FENATRANS).

Dans le processus d'institutionnalisation du genre dans le Département la Cellule Genre et Équité (CGE) a élaboré en 2020 des termes de référence pour la conduite de

l'audit genre. La pandémie de Covid-19 n'a pas permis la réalisation de cette étude qui est reprogrammée en 2021.

Dans le domaine de l'aquaculture, les femmes sont particulièrement présentes. A titre d'exemple, en 2020, sur un total de 790 acteurs formés 453 sont des femmes, soit 64,7%. Elles ont aussi bénéficié de 10 étangs sur les 18, soit 55,55% dans le pôle aquacole de Sédhiou.

#### 1.2.3.1.5. JOURNÉE MONDIALE DE LA PÊCHE ARTISANALE

A l'instar de la communauté internationale, le Sénégal a célébré le 21 novembre 2020, la journée mondiale de la pêche. Cette journée est un cadre d'échange entre les acteurs de la pêche. Elle a pour objectif de promouvoir le développement de la pêche et de ses activités connexes. Elle a rassemblé toutes les catégories d'acteurs et a traité les problématiques majeures du secteur parmi lesquelles on peut citer :

- la question des licences de pêche ;
- l'Accord de partenariat pour une pêche durable avec l'UE;
- l'aquaculture comme alternative de la pêche de capture ;
- la sécurité en mer des pêcheurs artisans ;
- l'émigration clandestine.



Participation massive des acteurs à la célébration de la journée mondiale de la pêche artisanale

#### 1.2.3.1.6. AUTRES ACTIVITÉS DE PILOTAGE

Au titre de l'année 2020, le MPEM a réalisé plusieurs missions de contrôle au niveau des structures du Ministère et d'autres structures objet de concession.

#### 1.2.3.2. GESTION ADMINISTRATIVE

#### 1.2.3.2.1. EXÉCUTION DU BUDGET 2020 DU MPEM

Le budget alloué au MPEM par la Loi de Finances initiale (LFI) 2020 se chiffre à 48,893 milliards de FCFA contre 47,027 milliards de FCFA en 2019, soit une augmentation de 4% en valeur relative. Cette enveloppe budgétaire de 2020 est composée de 24,186 milliards de FCFA en ressources externes et 24,706 milliards de FCFA en ressources internes. Le bilan de l'exercice 2020 fait ressortir une exécution budgétaire en ressources internes de 93% à la date du 31 décembre.

#### 1.2.3.2.2. PRÉPARATION DU BUDGET 2021 DU MPEM

La préparation du Projet de budget 2021 a été marquée par les travaux portant sur le cadrage budgétaire 2021-2023 en rapport avec les Directions techniques du ministère. Ceci abouti à l'élaboration du DPPD 2021- 2023.

Concernant la conférence budgétaire, moment d'échanges et de dialogue, inscrite dans le calendrier budgétaire, entre les Départements ministériels et le Ministère des Finances et du Budget (MFB), elle a vu la participation de tous les Responsables de programme du MPEM. Cette rencontre a permis d'actualiser le DPPD 2021-2023 avec l'intégration des observations formulées par les experts du MFB.

Ensuite, le MPEM a élaboré le rapport de présentation du projet de budget 2021 qui a été examiné en Commission des finances et du contrôle budgétaire de l'Assemblée nationale avant le passage du Ministre en plénière.

# 1.2.4. PROGRAMME CAISSE D'ENCOURAGEMENT À LA PÊCHE ET À SES INDUSTRIES ANNEXES (CEPIA)

Le compte spécial (CST) du Trésor dénommé Caisse d'Encouragement à la Pêche et à ses Industries Annexes (CEPIA) est un programme budgétaire du Ministère des Pêches et de l'Économie maritime. Le programme prend en charge des investissements dans le domaine des pêches et appuie les organisations professionnelles du secteur dans la mise en œuvre de leurs activités de cogestion.

De manière générale, l'objectif visé est d'assurer un financement durable des investissements de soutien à la production, du fonctionnement des structures d'encadrement du secteur.

#### 1.2.4.1. INVESTISSEMENT POUR LE SECTEUR DE LA PÊCHE

En 2020, le MPEM à travers la CEPIA a alloué une subvention à la Marine nationale pour renforcer la surveillance des pêches et contribuer aux secours en cas d'accidents en mer des pêcheurs. Il a pris en charge le payement des indemnités de vacation au CNFTPA, la contribution à la régularisation des cotisations du Sénégal aux Organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) et de pêche (ORP) comme la Convention Internationale sur la conservation des Thonidés de l'Atlantique (ICCAT) et la Commission sous régionale des pêches (CSRP).

#### 1.2.4.2. SOUTIEN ET PROMOTION DES PRODUITS DE LA PÊCHE

Pour soutenir et promouvoir les produits de la pêche, les actions ci-dessous ont été réalisées au cours de l'année 2020 par le programme. Il s'agit de :

- le démarrage des travaux de déviation de la conduite d'eau pluviale sur le site devant abriter le nouveau quai de pêche de Mbour;
- l'acquisition de matériels techniques composés de thermomètres pour les services officiels de contrôle pour faire face à la pandémie ;
- l'acquisition de bacs de manutention au profit des mareyeurs, pêcheurs et femmes transformatrices ;
- l'acquisition de matériels et d'équipements de pêche (nappes de filets, cordes,...) destinés aux pêcheurs artisans pour soutenir la relance de leurs activités impactées par la pandémie ;
- la réfection de la plateforme du quai de débarquement de Yenne suite à une demande du G.I.E interprofessionnel ;
- la confection de toutes les cartes mareyeurs et permis de pêche délivrés aux acteurs sur l'étendue du pays ;
- la mise en place d'une base de données pour les statistiques de Pêche ;
- la prise en charge des délégations en séjour au Sénégal dans le cadre des accords de pêche avec les pays voisins ;
- la mise à niveau des femmes transformatrices des régions de Fatick, Thiès (Pointe Sarène) et Dakar sur la chaine de valeur ;
- le paiement des prestations d'analyses microbiologiques et chimiques de la DITP dans le cadre des contrats de performance du Ministère avec les laboratoires de l'institut Pasteur et de la Direction du Commerce;
- le renforcement de capacités des agents du Département sur les nouvelles réformes budgétaires ;



# 2. CONTRAINTES ET RECOMMANDATIONS

#### 2.1. CONTRAINTES

#### PROGRAMME PÊCHE ET AQUACULTURE:

- Les contraintes majeures du programme « pêche et aquaculture » sont :
- la dégradation continue des écosystèmes marins et continentaux (impacts du changement climatique, des aménagements hydro-agricoles et des pollutions industrielles et anthropiques;
- les mauvaises pratiques de pêche ;
- l'insuffisance de la régulation de l'accès à la ressource ;
- la prolifération de plantes aquatiques envahissantes qui impactent l'écologie du milieu et les activités de pêche continentale ;
- l'obsolescence des textes qui réglementent la pêche continentale (code de 1963);
- l'absence d'un cadre juridique et incitatif pour le développement de l'aquaculture ;
- l'accentuation des pratiques de Pêche Illicite, Non déclarée et Non réglementée (Pêche INN);
- le faible niveau de valorisation des produits de la pêche;
- l'insuffisance des moyens humains et matériels de l'administration des pêches.

#### PROGRAMME « ÉCONOMIE MARITIME »

Au titre des contraintes à lever pour améliorer les performances au niveau des transports maritimes, figurent :

- la congestion portuaire, source de surcoûts ;
- l'insuffisance des capacités pour l'accueil des navires de dernière génération à fort tirant d'eau ;
- l'insuffisance de la flotte de commerce ;
- la lourdeur des procédures douanières ;
- l'existence de faux frais impactant négativement le coût de passage des marchandises.

### 2.2. RECOMMANDATIONS

#### PROGRAMME PÊCHE ET AQUACULTURE

Les recommandations majeures de ce programme s'articulent autour des points suivants :

- l'amélioration du système de gestion des ressources halieutiques permettant au secteur de renforcer sa vocation naturelle de création de richesses, d'emplois et de contribution à la sécurité alimentaire ;
- l'amélioration des chaines de valeur (augmentation de la valorisation des produits halieutiques exportés). Ceci permettra au secteur de consolider son rôle traditionnel de contributeur décisif à l'économie nationale, notamment par l'emploi et son apport en devises ;
- l'amélioration des chaines de valeur par la mise en œuvre du programme de pôles industriels intégrés.
- le développement de l'aquaculture et de la pêche continentale représente une opportunité d'augmentation de l'offre de poisson sur le marché national (Satisfaction de la demande nationale).

#### PROGRAMME ÉCONOMIE MARITIME

Les recommandations majeures de ce programme concernent les points suivants :

- la mobilisation dans les délais de la contrepartie du Sénégal dans le cadre des projets;
- la maitrise foncière des sites des projets;
- le choix dans les meilleurs délais des opérateurs économiques dans le cadre des projets.

#### PROGRAMME PILOTAGE, COORDINATION ET GESTION ADMINISTRATIVE

Les recommandations majeures de ce programme se résument ainsi :

la professionnalisation du métier de transformation artisanale qui devrait être marquée par l'adoption du décret y relatif ;

l'intégration de la protection sociale dans les projets et programmes de pêche qui devrait être effective avec la mise en œuvre du plan d'actions issu de l'étude sur la cohérence entre les secteurs de la pêche et de la protection sociale au Sénégal ;

une meilleure intégration du genre dans les politiques, projets et programmes du secteur.

# 3. PERSPECTIVES

#### PROGRAMME PÊCHE ET AQUACULTURE

Les principales perspectives à court et moyen terme du programme pêche et aquaculture s'articulent autour des points suivants :

- la mise en œuvre du plan de relance afin de soutenir les acteurs de la pêche et de l'aquaculture impactés par la pandémie Covid-19;
- la mise en œuvre du plan stratégique de la pêche continentale afin de redynamiser ce sous-secteur pour une contribution significative à la sécurité et la souveraineté alimentaires ;
- le repeuplement des plans d'eau intérieurs afin de booster la production de la pêche continentale ;
- la mise en place des stations et des écloseries de production d'alevins ;
- l'installation des unités de production d'aliment de poisson ;
- la poursuite de la généralisation du permis de pêche et de l'immatriculation des pirogues ;
- le renforcement du dispositif de contrôle suivi surveillance pour lutter contre les pratiques de pêche INN. Un accent particulier sera mis sur le développement de la surveillance participative en milieu maritime et continental;
- le renforcement de la mise en œuvre des plans d'aménagement par l'introduction de systèmes de contrôle par les captures (TAC, quota globaux annuels) dans les pêcheries sous plan, la consolidation du repos biologique et la gestion des prises accessoires de la pêche industrielle;
- l'amélioration de la gestion des thons et espèces partagées en relation avec les organisations internationales de gestion ou de pêche;
- l'amélioration du sous-système d'information des pêches maritimes.

#### PROGRAMME ÉCONOMIE MARITIME

Pour le compte de ce programme, la réalisation des activités suivantes est prévue :

- la poursuite de la mise en œuvre du projet d'infrastructures et d'équipements maritimes (MIEP 2);
- la poursuite de la mise en œuvre du projet de développement du port de Ziguinchor (ORIO);
- l'élaboration de la stratégie nationale de développement des ports et des transports maritimes du Sénégal (SNRPPS);

#### MINISTÈRE DES PÊCHES ET DE L'ÉCONOMIE MARITIME

- la mise en œuvre du programme de désenclavement, par voies fluviomaritimes, des régions naturelles du Sine-Saloum et de la Casamance ou « programme spécial Iles) ;
- la mise en œuvre du projet de renforcement de la liaison maritime Dakar-Gorée.

#### PROGRAMME PILOTAGE, COORDINATION ET GESTION ADMINISTRATIVE

Les perspectives notées au programme pêche et aquaculture sont relatives aux actions suivantes :

- la relecture du code de la Pêche maritime pour mettre à jour certaines de ses dispositions ;
- l'adoption et la vulgarisation du code de l'aquaculture ;
- l'adoption et la vulgarisation du code de la pêche continentale ;
- l'évaluation à mi-parcours de la Lettre de la Politique Sectorielle de Développement de la Pêche et de l'aquaculture (LPSDPA);
- l'évaluation de la convention de concession des droits de pêche et de gestion de la pêcherie de crevettes profondes ;
- l'actualisation des comptes satellites de la pêche et de l'aquaculture ;
- la réalisation de l'étude sur les mécanismes durables et innovants de financement du secteur ;
- la mise en œuvre des recommandations issues de l'étude sur la cohérence entre les secteurs de la pêche et la protection sociale.

# **CONCLUSION**

Le bilan de la mise en œuvre de la LPSDPA et les stratégies des transports maritimes sur l'année 2020 est globalement satisfaisant au regard des résultats enregistrés dans les programmes, malgré les effets de la pandémie du Covid-19. En effet, après les restrictions des premiers mois de la pandémie qui ont fortement impacté le secteur, les acteurs ont su trouver des stratégies d'adaptation pour la relance de leurs activités. Toutefois, des contreperformances ont été notées dans certains sous-secteurs tels que les transports maritimes, mais aussi le retard noté dans certains projets réalisés avec des partenaires extérieurs.

Les performances nationales dans la lutte contre la pandémie combinée à la mise en œuvre des ambitieux projets d'infrastructures et d'équipement du secteur inscrits au PAP 2A du PSE, augurent des résultats meilleurs en 2021.

# PLAN DE TRAVAIL ANNUEL 2021

Tableau 9: Plan de travail du Programme Pêche et Aquaculture / Action Gestion durable

Objectif Sectoriel	Résultats attendus	Activités / Sous-activité – Délais de réalisation	alisatio	Ę			
		Prévues en 2021	Délai Pé	Délai de réalisation par trimestre	alisat	ion	Respon-
			ler	2e	3e	<b>4</b> e	sable
		Vulgariser les textes relatifs à la surveillance participative			×	×	DPSP
		Former les brigades locales de surveillance participative existante			×	×	DPSP
	Le Suivi Contrôle et Surveil- lance et la sécurité de la	Mettre en œuvre la phase d'extension du projet pilote de géolocalisation des pirogues			×	×	DPSP
	pêche artisanale sont renfor- cés	Renouveler le programme observateur des pêches		×			DPSP
		Réaliser les travaux de réhabilitation / construction des stations côtières concernées		-	×	×	DPSP
		Equiper les brigades de surveillance de la pêche continentale			×	×	DPC
		Fixer et répartir les TAC de poulpe, de crevette blanche et de merlu	×				DPM/ MPEM
		Suivre le Taux admissible de captures de poulpe, de crevette blanche et de merlu noir	×	×	×	×	DPM
		Accompagner le processus d'organisation des exploitants de crevettiers côtiers de la pêche industrielle et de concession du TAC de crevette blanche de la PI			×	×	DPM
		Appliquer le repos biologique à la Pêche industrielle et à la pêche artisanale	×	×	×	×	DPM
		:					

			inaustrieile et a la pecne artisanale				
			Entamer le processus de création d'une licence céphalopode			×	DPM
			Définir des taux de prises accessoires par catégorie de licence et d'option		·-	×	DPM
Gérer ressou	Gérer durablement les ressources halieutiques	Des mesures de gestion	Coordonner la mise en œuvre du PAP crevette profonde et de la concession	×	× ×	×	DPM
et rest	et restaurer les habitats	adaptées sont élaborées et appliquées	Coordonner la mise œuvre des plans d'aménagement (CNAAP)	×	× ×	×	DPM
			Coordonner la mise en œuvre des recommandations de gestion de l'ICCAT (Comité techniques ORGP)	×	× ×	×	DPM
			Mettre à jour le projet de plan d'aménage- ment de la pêcherie de sardinelle	×	× ×	×	DPM/ FAO
			Mettre en place un dispositif de suivi des quotas dans les pêcheries de crevette blanche, de merlu et de poulpe (JPE des navires de ces pêcheries)		×	×	CEP
			Appuyer la gestion de la pêcherie de crevette côtière exploitée dans les iles du Saloum	×	× ×	×	DPM/ FAO
			Mettre en place un cadre réglementaire pour les centres de pêche continentale		×		DPC
			Procéder à la relecture du code de la pêche continentale et son décret d'application		×		DPC
			Mettre en place et appuyer les cadres de concertation en pêche continentale		×		DPC
		- - - -	Réactualiser l'enquête cadre	_	_	×	DPC
		La base de connaissance des ressources est améliorée.	Acquérir un logiciel pour la gestion de bases de données		×		DPC
			Acquérir des moteurs hors-bord		× ×		DPC
		Les performances de la pêche continentale sont améliorées	Equiper les pêcheurs en matériels de pêche et de manutention			*	DPC

Objectif Sectoriel	Résultats attendus	Activités / Sous-activité – Délais de réalisation	salisatio	Ę			
		Prévues en 2021	Délai P	Délai de réalisation par trimestre <sub>I</sub> er   2 <sup>e</sup>   3 <sup>e</sup>   4 <sup>e</sup>	alisat nestre 3e	rion 4e	Respon- sable
	Des aménagements de plans	Faire des aménagements physiques de plans d'eau	×	×			DPC
	d'eau sont effectués	Repeupler des plans d'eau	×	×	×		DPC
		Faire des campagnes d'évaluation des stocks pélagiques côtiers	×		×		CRODT
	Potentialités (biomasses, indices d'abondance) des principaux stocks halieutiques	Faire des campagnes d'évaluation des stocks démersaux côtiers		×		×	CRODT
	connus	Faire des campagnes d'évaluation des stocks démersaux profonds	×		×		CRODI
		Organiser des Groupes de travail sur l'évaluation indirecte des stocks pélagiques côtiers			×		CRODT
Gérer durablement les ressources halieutiques et restaurer les habitats		Organiser des Groupes de travail sur l'évaluation indirecte des stocks démersaux côtiers		×			CRODT
	Datantiale avalaitablae (AACV)						

CRODI	ICCAT/ CRODT	CRODT	CRODT	CRODI
		× 		×
×	×		×	×
			×	×
		×	×	×
Organiser des Groupes de travail sur l'évaluation indirecte des stocks démersaux profonds	Organiser des Groupes de travail sur l'évaluation indirecte des stocks pélagiques hauturiers et espèces apparentées	Faire un Recensement national	Faire un Echantillonnage biologique	Collecter en routine des statistiques de pêche le long du littoral sénégalais
Potentiels exploitables (MSY)		Parc piroguier, nombre de pêcheurs, zones de pêche, engins de pêche, types pêche, etc.	Paramètres biologiques des principales (thiof, crevette blanche, sardinelles, pelon, etc.)	Statistiques de pêche (production, effort de pêche, prix au débarquement, etc.)
	Organiser des Groupes de travail sur l'évaluation indirecte des stocks démersaux profonds	Organiser des Groupes de travail sur l'évaluation indirecte des stocks démersaux profonds  Organiser des Groupes de travail sur l'évaluation indirecte des stocks pélagiques hauturiers et espèces apparentées	organiser des Groupes de travail sur l'évaluation indirecte des stocks démersaux profonds  Organiser des Groupes de travail sur l'évaluation indirecte des stocks pélagiques hauturiers et espèces apparentées hauturiers et espèces apparentées ns de pêche, types pêche, ras de pêche, types pêche,	nitels exploitables (MSY)  Organiser des Groupes de travail sur l'évaluation indirecte des stocks démersaux profonds  Organiser des Groupes de travail sur l'évaluation indirecte des stocks pélagiques hauturiers et espèces apparentées ns de pêche, types pêche, ns de pêche, types pêche, sa de pêche, types pêche, hauturiers et espèces apparentées ns de pêche, types pêche, hauturiers et espèces apparentées hauturiers et espèces apparentées ns de pêche, types pêche, hauturiers et espèces apparentées hauturiers péche, types pêche, hauturiers péche, hauturiers

Tableau 10 : Plan de travail du Programme Pêche et Aquaculture / Action Développement de l'aquaculture

Objectif Sectoriel	Résultats attendus	Activités / Sous-activité – Délais de réalisation	sation			
		Prévues en 2021	Délai de réali par trimestre	de réc mesti ne l	Délai de réalisation par trimestre	Respon- sable
Développer l'aquaculture	Les capacités de pro- duction aquacoles sont renforcées	Finaliser les chantiers des pôles de Matam		×		ANA
		Mettre en place les fermes piscicoles de Thilogne et de Ranerou		×	×	A A A
		Mettre en place une ferme pilote marine			× ×	ANA
		Réhabiliter et équiper les stations et écloseries de Ziguinchor, Sédhiou, Kolda et Richard Toll		×	×	ANA
		Accompagner 3 unités de fabrique d'aliment		×	× ×	ANA
		Acquérir 142 tonnes d'aliment de poisson indus- triel		×	×	ANA
			-			

	×	×	ANA	× ×	ANA	×	×	
Former 600 producteurs en aquaculture  Renforcer les compétences de 10 agents d'enca- drement Finaliser le processus de mise en réseau des acteurs de l'aquaculture au niveau national  Xécuriser des espaces dédiés à l'aquaculture et ses décrets d'application  Adopter et vulgariser le code de l'aquaculture et ses décrets d'application  Accompagner le financement de 10 projets  X  Elaborer des plans d'aménagements aquacoles  Elaborer des plans d'aménagements aquacoles	×	×		×	×	×		
Former 600 producteurs en aquaculture Renforcer les compétences de 10 agents d'encadrement Finaliser le processus de mise en réseau des acteurs de l'aquaculture au niveau national Sécuriser des espaces dédiés à l'aquaculture et ses décrets d'application Acompagner le financement de 10 projets aquacoles Elaborer des plans d'aménagements aquacoles	×	×	×	×	×	×		
	×	×	×	×		×		_
Les compétences tech- niques des acteurs sont renforcées des investissements privés sont améliorées	Former 600 producteurs en aquaculture	Renforcer les compétences de 10 agents d'encadrement	Finaliser le processus de mise en réseau des acteurs de l'aquaculture au niveau national		Adopter et vulgariser le code de l'aquaculture et ses décrets d'application	Accompagner le financement de 10 projets aquacoles	Elaborer des plans d'aménagements aquacoles	Élaborer des fiches technico économiques pour
	Les compétences tech- niques des acteurs sont renforcées			Les conditions d'attraction des investissements privés sont améliorées				

Tableau 11 : Plan de travail du Programme Pêche et Aquaculture / Action Valorisation

Objectif Sectoriel	Résultats atten	attendus	Activités / Sous-activité – Délais de réali- sation					
			Prévues en 2021	Délai de réalisation par trimestre	ai de réalisat par trimestre	alisat estre	noi	Res-
				l er	2	္ဗီ	4e	
			Renforcer les capacités des acteurs de la pêche arti- sanale (pêcheurs, mareyeurs et transformatrices)	×	× ×		×	DPM
	L'amont de la filière	a filière est moder-	Suivre la construction, la gestion et l'hygiène des infrastructures (quais de pêche, sites de transformation artisanales des produits halieutiques) de la pêche artisanale	×	× ×		×	DPM
	nisé et mis aux normes	ux normes	Renouveler la flotte semi-industrielle				×	R
			Acquérir des bateaux thoniers				×	<u>R</u>
			Alléger les coûts de production (électricité)		×	~		S
			Construire et équiper des quais de pêche améliorés à Mbour et Joal				×	DPM
			Créer 2 coopératives pilotes d'achat et de distribution des produits				×	DPC
			Construire des kiosques pilotes à poisson				×	DPC
	Ľaval de la filière et mis aux normes	L'aval de la filière est modernisé et mis aux normes	Construire des aires de transformation des produits de la pêche		*			DPC
			Construire des marchés au poisson		×			DPC

	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·					
	Construire des marchés au poisson			×		DPC
	Faire une Incubation des responsables d'industries et PME PMI de pêche	×				8
	Identifier des lignes de crédits			×		OR.
	Construire et équiper les Marchés de Matam et Linguère	×	×			DITP
	Appuyer en équipements et en matériels de manu- tention les femmes transformatrices et micro ma- reyeuses de la pêche continentale				×	DPC
	Equiper les services déconcentrés des pèches et de la surveillance en outillage technique de contrôle			×		DPC
le dispositif de contrôle sani-	Réaliser les analyses officielles sur les produits expor- tés	×	×	×	×	DITP
taire des produits est amélioré	Mettre en œuvre le plan de surveillance des produits fumés	×	×			DITP/ DPM
	Réaliser les études techniques et financières pour la construction du Laboratoire national d'analyse des produits halieutiques			×	×	DITP
	Assurer la sauvegarde de l'agrément	×	×	×	×	DITP

Valoriser la production halieutique et aquacole

Tableau 12: Plan de travail du Programme CEPIA

Objectif spécifique	Résultats attendus	Activités / Sous-activités	Délai de ré- alisation par trimestre	de ré on p tre	. 5		Respon- sable
			Jer	2e 3	3e 4	<b>4</b> e	
	Les bâtiments administratifs sont réhabilités et équipés	Equiper les services en matériel informatique	×	×	×	×	CEPIA
Réhabiliter et équiper les bâtiments administratifs à usage de bureau		Construire des bâtiments administratifs à usage de bureau			×	×	CEPIA
		Réhabiliter des bâtiments administratifs à usage de bureau	-	×	×	×	CEPIA
	Les organisations profession- nelles sont accompagnées	Appuyer les organisations en matériel et produits d'entretien	×	×	×	×	CEPIA
Appuyer et accompagner les organisa- tions professionnelles		Appuyer les organisations en ma- tériel et équipements de pêche	×	×	×	×	CEPIA
		Appuyer les organisations en outillages techniques		×	×	×	CEPIA

Tablean 13 • Plan de travail du Programme Francomie maritime

Tableau 13: Plan de travail du Programme Economie maritime

	Résultats attendus	Activités / Sous-activités	Délai tion p	Délai de réalisa- tion par trimestre	alisa- nestre	Re
			ler	2e   3e	e   4e	Sable
		Effectuer des missions de contrôle technique au niveau des projets portuaires en cours	×			QIO
		Effectuer des missions de contrôle de qualité au niveau des infrastructures de débarque- ment des produits halieutiques		× ×	×	<u> </u>
		Faire des Etudes pour tout projet d'installation portuaire	×	× ×	×	QIQ
La pk Portuc	La plateforme Portuaire est	Renforcer le pilotage stratégique des ports	×	× ×	×	ANAM
renfoi	renforcée	Mettre à niveau les Ports secondaires		× ×	×	ANAM
Renforcer la plateforme portuaire et améliorer les services du transport fluviomaritime		Réaliser une étude diagnostique sur la stratégie de développe- ment de la plaisance		× ×	×	ANAM
		Faire des missions interservices de recensement des unités de plaisance et des marinas		× ×	×	ANAM
		Réhabiliter la gare maritime de Rufisque		× ×	×	COSEC
ra dn	La qualité du	Effectuer des missions de contrôle de qualité et d'audit au niveau des installations por- tuaires pour leur compétitivité		× ×	×	OID
mariti est ar	service au transport maritime et portuaire est améliorée	Effectuer des missions de contrôle technique et de qualité de au niveau des infrastructures d'embarquement et de débarquement des embarcations		× ×	×	<u> </u>

Objectif spécifique	Résultats attendus	Activités / Sous-activités	Délai	Délai de réalisa-	alisa-	Decade
			Tion p	tion par trimestre $1^{\mathrm{er}}$ $2^{\mathrm{e}}$ $3^{\mathrm{e}}$ $4^{\mathrm{e}}$	imestre 3 <sup>e</sup>   4 <sup>e</sup>	
		Effectuer des missions de contrôle de qualité et d'audit au niveau des installations de répa- ration et de construction navale	×		×	gO
		Dématérialiser le système de vente de billet	×	×	× ×	COSAMA
		Assurer et respecter les rotations hebdomadaires	×	×	×	COSAMA
		Respecter les horaires de départ et d'arriver	×	×	× ×	COSAMA
		Entretenir et nettoyer les navires au départ et à l'arrivé		×	×	COSAMA
Renforcer la plateforme portuaire et amé-		Assurer le contrôle par l'Etat du port	×	×	× ×	ANAM
liorer les services du transport fluvioma- ritime	- -	Réaliser les inspections par l'Etat du pavillon	×	×	× ×	ANAM
	Le suivi et le contrôle de la sécurité et la cûraté maritime cont	Réaliser le carénage annuel des navires à passagers		×	×	COSAMA
	renforcés	Effectuer les visites médicales des marins	×	×	×	ANAM
		Réaliser les visites annuelles des navires par les sociétés de classi- fication internationale		×	×	COSAMA
	Le PAD est décongestionné	Réaliser une plateforme logis- tique à Rufisque			×	COSEC
	La construction du quai de pêche de MBAO	Appuyer le MPEM			×	COSEC
		Renforcer les capacités des			>	( )

Assistance aux chargeurs

COSEC	COSEC	COSEC	COSEC	ANAM/ ENFM	ENFM	ENFM/ ANAM	ENFM/ ANAM	MPEM/ ENFM
×	×	×	×	×				×
×	×	×	×	×				
×	×	×	×			×	×	
×	×	×			×			
Renforcer les capacités des chargeurs	Appuyer les activités des représentants du COSEC à l'étranger	Suivre les négociations sur les conditions de commerce, de transports internationaux de marchandises et des taux de fret	Mettre en place une plateforme web de traitement des réclama- tions des avis des chargeurs	Réhabiliter et équiper les ateliers, laboratoires et Centre de documentation et d'information de l'établissement	Démarrer des activités du navire école	Valider les référentiels de for- mation adaptés à la Convention STCW 2010	Mettre en place des référentiels de formation pour les nouveaux métiers (pétrole et gaz)	Recruter un personnel ensei- gnant et administratif pour la stabilité des enseignements et apprentissages.
L'assistance aux chargeurs de toutes sortes dans le cadre de leurs	operations a importation, d »exportation et de transit aussi bien dans l'enceinte	portuaire qu'au niveau des frontières				La massification de l'emploi maritime est	assurée	

Massifier l'emploi maritime et améliorer le système de formation des marins

Tableau 14: Plan de travail du Programme Pilotage, Coordination et Gestion Administrative (PCGA)

Objectif spécifique	Résultats attendus	Activités / Sous-activités	Délai de réalisa- tion par trimestre 1 er   2º   3º   4º	i de par t	Délai de réalisa- iion par trimestre 1er   2 <sup>e</sup>   3 <sup>e</sup>   4 <sup>e</sup>	sar stre 4e	Respon- sable
	La coordination administrative est renforcée	Exécuter le budget d'investissement 2021 du MPEM	×	×	×	×	DAGE
		Préparer le cadrage budgétaire 2022	×				DAGE
		Elaborer le projet de budget 2022		×	×	×	DAGE/CEP
		Elaborer le DPPD 2022-2024		×	×		CEP/DAGE
Améliorer la coordination ad- ministrative des programmes du MPEM		Actualiser l'étude sur des comptes sa- tellites de la pêche et de l'aquaculture				×	GEP
		Réaliser l'étude sur les mécanismes durables et innovants de financement			×	×	CEP
		Mettre en œuvre les recommandations issues de l'étude sur la cohérence des politiques de pêche et de protection sociale				×	CEP

	CGE	Cabinet	CEP	Cabinet	Inspection interne	Inspection interne	Inspection
	×				×	×	×
	×		×		×	×	×
		×	×	×	×	×	×
				×			
מכיכים ע	Réaliser l'audit genre	Tenir le conseil présidentiel sur la pêche	Conduire l'évaluation à mi-parcours de la LPSDPA	Conduire l'évaluation de la convention de concession des droits de pêche et de gestion de la pêcherie de crevettes profondes	Conduire l'audit organisationnel et fonctionnel des structures ciblées	Réaliser l'audit basé sur le Risque (ABR) des structures programmées	Réaliser la vérification administrative, technique et financière des structures ciblées
			La performance des pro- grammes est évaluée				
					Evaluer la performance des programmes du MPEM		

## CADRE DE MESURE DE RENDEMENT DU MPEM

Tableau 15: Cadre de mesure de rendement

Chaîne de Résultats Indicateurs	Indicateurs	Suivi	les Performa	Suivi des Performances sectorielles		
		Rappel 2019	Cible 2020	Réalisation 2020	Cible 2021	Respon- sables
Résu	Résultat ultime 1. : La sé et	La sécurité alimentaire et nutritionnelle, la croissance économique et le développement local sont renforcés.	utritionnelle, I sont renfor	la croissance écon cés.	nomique	
Résu	ultat intermédiaire 1	Résultat intermédiaire 1.1. : Les ressources halieutiques sont durablement gérées.	alieutiques	ont durablement	gérées.	
Résultat i	Résultat immédiat 1.1.1 : La	1 : La base de connaissance des ressources halieutiques est améliorée.	des ressourc	es halieutiques es	t améliorée.	
Extrant 1.1.1.1 : Les campagnes d'évaluation des ressources halieu- tiques sont menées	Potentialités des principaux stocks (mérou blanc, poulpe, crevette profonde, sardinelles, etc.)	Sardinelles (ronde et plate) : 266 186 t Chinchard noir : 184 688 t Maquereau ; 18 744 t	Biomasses durables de tous les principaux stocks éva- luées	Aucune campagne menée	Biomasses durables de tous les principaux stocks évaluées	CRODT

CRODT	CRODT	CRODI
9	MSY durable obtenu pour les principaux stocks	Stocks pleine- ment exploités à sous exploités Etat des prin- cipaux stocks déterminé
Aucune campagne menée	Aucune évaluation Excepté la crevette profonde gamba (MSY = 2014 t)	Mérou blanc (thiof), pagre, merlus noirs, seiche, Isardinelles, ethandlose, chindhard, listao, patudo surexploités Pageot, poulpe, crevette blanche, crevette profonde gamba, maquereau pleinement exploités Dentés et albacore sous exploités
9	MSY durable obtenu pour les princi- paux stocks	Stocks pleinement exploités à sous exploi- tés Etat des principaux stocks déter- miné
1 Campagne acoustique Nansen menée	Mérou blanc ou 'thiof' (MSY = 1412 t), seiche (MSY = 2525 t), Pagre (MSY = 5730 t), pageot (MSY = 5154 t), crevette blanche côtière (MSY = 4245 t), dentés (MSY = 1295 t), poulpe (MSY = 12923 t), merlus noirs (MSY = 3645 t), crevette profonde gamba (MSY = 2460 t), sardinelle plate (MSY = 96 288 t), chinchard noir (MSY = 2492 t), ethmalose (MSY = 16 896 t)	Mérou blanc (thiof), poulpe, crevette blanche, seiche, sardinelles, chinchard, ethmalose, patudo, listao surexploités  Pagre, pageot, dentés, poulpe, merlus, crevette profonde gamba, maquereau pleinement exploités  Albacore sous exploité
Nombre de cam- pagnes d'évaluation des stocks	Potentiel exploitable des principaux stocks (poulpe, Crevette profonde, sardinelle, etc.)	Etat des stocks (en se basant sur les évalua- tions indirectes)

Chaîne de Résultats	Indicateurs	Suivi d	es Performo	Suivi des Performances sectorielles		
		Rappel 2019	Cible 2020	Réalisation 2020	Cible 2021	Respon- sables
Extrant 1.1.1.2 : Les rapports Statistiques sont régulièrement produits	Nombre de rapports produits dans les délais	_	91	-	16	DPM - DPC - CRODT
Résult	Résultat immédiat 1.1.2 :	1.2 : Des mesures de gestion adaptées sont élaborées et appliquées	adaptées s	ont élaborées et a	ppliquées	
Extrant 1.1.2.1 : L'effort de pêche et l'accès à la ressource sont maîtrisés	Pourcentage de per- mis de pêche	42%	%02	30%	45%	DPM
	Taux d'immatriculation physique des pirogues	74%	%08	74%	%08	DPM
	Nombre de licences de pêche délivrées	197	197	161	161	DPM
Extrant 1.1.2.2 : Les plans d'aménagement des pêcheries menacées ou de rente sont élabo- rés et mis en œuvre	Nombre de plans d'aménagement des pêcheries mis en œuvre	8	4	7	r	DPM
	- - - - 2					

	lyombre de pians locaux de Gestion des pêcheries mis en œuvre	5	5	5	ω	DPM
Résultat immédi	at 1.1.3 : Le Suivi Co	Résultat immédiat 1.1.3 : Le Suivi Contrôle et Surveillance et la sécurité de la pêche artisanale sont renforcés	ıt la sécurité	de la pêche artisa	ınale sont renf	orcés
Extrant 1.1.3.1 : Le SCS et la sécurité de la pêche sont renforcés	Nombre de pirogues contrôlés (surveillance côtière et surveil- lance participative des communautés de pêcheurs)	6951	9200	9299	9009	DPSP
	Proportion de navires détectés ayant été contrôlés		100%	%8′26		DPSP
Résu	Résultat immédiat 1.1.4	1.1.4 : Les performances de la pêche continentale sont améliorées	la pêche con	itinentale sont am	éliorées	
Extrant 1.1.4.1 : Amé- nagement et empoison- nement des plans d'eaux naturels	Nombre de plans d'eau aménagés	-	7	2	5	DPC
	Niveau de production de la pêche continen- tale	13 011	15 000	14 001	15 000	DPC

Chaîne de Résultats	Indicateurs	Suivi d	les Performo	Suivi des Performances sectorielles		
		Rappel 2019	Cible 2020	Réalisation 2020	Cible 2021	Respon- sables
Résultat intermédiaire 1.2 : La valorisation des produits halieutiques et aquacoles est améliorée						
2	lésultat immédiat 1.2	Résultat immédiat 1.2.1 : L'amont de la filière est modernisé et mis aux normes	e est moder	nisé et mis aux no	ormes	
Extrant 1. 2.1.1. : Le plateau technique des infrastructures et équipements est mis aux normes	Nombre d'infrastruc- tures et d'équipements mis aux normes (quais et marchés poisson)	۲۰	_	ĸ	۲	DPM - DPC
	Nombre d'infrastruc- tures réhabilitées	<b>.</b>	-	0	4	DPM-DPC- DITP
	Résultat immédiat 1.	Résultat immédiat 1.2.2 : L'aval de la filière est modernisé et mis aux normes	est modern	iisé et mis aux noı	mes	
Extrant 1.2.2.1 : Les capacités des sous-secteurs de transformation artisanale et industrielle sont améliorées	Nombre d'industries de pêche restructurées et mises à niveau	물	20	오	11 armements semi industriels formalisés en Fédération 08 PMI de Ma- reyeurs érigé en coopérative	CR
			07 aires		٢٠	

	DITP	DITP	DPM		DITP			AZ A
coopérative	07 aires (Cayar; Tann; Ndep- pé; Pentium Senegal; Mbao; Kafoun- tine et Thiago) à finaliser	12%	9	ımélioré	100	éré		2000
	04 aires (Cayar, Penccum Senegal, Mbao, Tann) en cours	10,47%	33 187	des produits est c	86,44	iaculture est accél		1100
	07 aires (Cayar; Tann; Ndeppé; Pentium Senegal; Mbao; Kafountine et Thiago)	10%	S	de sanitaire	100	nent de l'aqu		1500
	Q	%8	41 202	1.2.3 : Le dispositif de contrôle sanitaire des produits est amélioré	94,65	Résultat intermédiaire 1.3 : Le développement de l'aquaculture est accéléré		1010
	Nombre d'aires de transformation mis aux normes	Part des produits élaborés dans les exportations	Volume des produits transformés artisana- lement (T)	Résultat immédiat 1.2.3	Taux de couverture en matière d'inspection et de contrôle sanitaires	Résultat intermédiai		Volume de production aquacole (en tonne)
				Résu	Extrant 1.2. 3.1. : Les capacités d'intervention de l'autorité compétente sont renforcées		Résultat immédiat 1.3.1 : Les capacités de pro- duction aquacoles sont renforcées	Extrant 1.3.1.1 : Des infrastructures fonction-nelles de production aquacoles sont mises en place

Chaîne de Résultats	Indicateurs	Suivi	les Performo	Suivi des Performances sectorielles		
		Rappel 2019	Cible 2020	Réalisation 2020	Cible 2021	Respon- sables
	Nombre de stations et d'écloseries renforcées	-	2	က	2	ANA
	Nombre d'unités de fabrique d'aliment in- dustriel accompagnées	-	7	т	m	ANA
	Nombre d'hectares aménagés	-	7	ဇ	52	ANA
	Nombre de fermes encadrées	150	170	205	250	ANA
	Volume de cages exploitées (m3)	773	800	006	1000	ANA/ MPEM
Ré	sultat immédiat 1.3.	Résultat immédiat 1.3.2 : Les compétences techniques des acteurs sont renforcées	chniques des	s acteurs sont renf	orcées	
Extrant 1.3.2.1 : les compétences techniques des acteurs et des struc- tures d'encadrement sont renforcées	Nombre de produc- teurs formés	553	1700	290	006	ANA
	Nombre d'emplois créés	240	350	330	450	ANA
Résultat i	Résultat immédiat 1.3.3 : Les	: Les conditions d'attraction des investissements privés sont améliorées	des investis	sements privés soı	nt améliorées	

A NA	ANA	ANA	ANA	rtuaire	es	S	ANAM- PAD	COSAMA - PAD	COSAMA	DPM-SIRN
Vote par l'as- semblée	15	10	1 milliard	plateforme po	e sont renforcé	s sont renforcé	11 380	21 236 031	102 306	2
Atelier d'intégration des observations	15	10	0,65 milliard	enforcement de la	port fluviomaritim	orts fluviomaritime	11 180	19 314 728	30 954	38
Votée par ľassemblée	10	12	0,250 mil- liard	ritime et le r rés	et du trans	s de transpo	11 180	20 613 160	122 457	2
Non voté par l'assemblée		0	0,08 milliard	du transport, la formation maritime et le renforcement de la plateforme portuaire sont améliorés	Les infrastructures portuaires et du transport fluviomaritime sont renforcées	L'essor portuaire et les services de transports fluviomaritimes sont renforcés	10 980	19 633 877	109 546	00
Adoption du code de l'aquaculture	Nombre de coopé- rations nouées en aquaculture au niveau national et interna- tional	Superficie sécurisée et dédiée à l'aquaculture en ha	Evolution du volume d'investissement privé (en milliards)	•	••		Linéaire de quai maritime	Quantité de fret	Nombre de passagers transportés	Nombre d'embar- cations en fibre de verre acquises par les acteurs
Extrant 1.3.3.1: Les conditions d'attraction des investissements pri- vés sont améliorées				Résultat ultime 2 : Les services	Résultat intermédiaire 2.1	Résultat immédiat 2.1.1 :	Extrant 2.1.1.1 : La plateforme portuaire est relevée	Extrant 2.1.1.2 : La qualité des services du transport maritime et portuaire est améliorée		

Chaîne de Résultats	Indicateurs	Suivi d	es Performo	Suivi des Performances sectorielles		
		Rappel 2019	Cible 2020	Réalisation 2020	Cible 2021	Respon- sables
	Taux de satisfaction des usagers des navires	79,4%	85%	82,7%	85%	COSAMA
Extrant 2.1.1.3 : Le suivi et le contrôle de la sécu- rité et la sûreté maritime sont renforcés	Nombre de navires inspectés	435	455	657	475	ANAM
Œ	Résultat intermédiair	Résultat intermédiaire 2.2 : L'enseignement maritime au Sénégal est amélioré	maritime au	sénégal est amé	lioré	
Résultat immédiat 2.2.1. : Les		moyens humains et institutionnels de l'enseignement maritime sont renforcés	nnels de l'e	nseignement mar	itime sont renf	orcés
Extrant 2.2.1.1.: Des ressources humaines qualifiées sont dispo- nibles	Nombre de marins formés	9%	110	63	120	ENFA
Extrant 2.2.1.2. : Le sys- tème de management de la qualité est amélioré	Certification iso 9001 version 2008 vers iso 9001 version 2015	uou	non	en cours	O	ENTA
Résultat ultir	me 3 : Un financeme	Résultat ultime 3 : Un financement durable des investissements de soutien à la production est assuré	sements de	soutien à la produ	uction est assur	. <b>.</b> •0
Résultat intermé	diaire 3.1 : L'admin	Résultat intermédiaire 3.1 : L'administration et les organisations professionnelles des pêches sont renforcées	itions profes	sionnelles des pê	ches sont renfo	rcées
Ré	sultat immédiat 3.1	Résultat immédiat 3.1.1 : Les bâtiments administratifs sont réhabilités et équipés	nistratifs so	nt réhabilités et éc	quipés	
Extrant 3.1.1.1 : Les bâtiments administra- tifs sont réhabilités et équipés	Le nombre de bâti- ments administratifs réhabilités	02	04	03	90	CEPIA
		×				

codinho						
		×				
	Le nombre de bâti- ments administratifs équipés	20	20	10	40	CEPIA
Résult	Résultat immédiat 3.1.2. :	3.1.2. : Les organisations professionnelles sont mieux accompagnées	essionnelles	sont mieux accon	npagnées	
Extrant 3.1.2.1 : Les organisations profes-sionnelles sont accompagnées	Nombre d'organisa- tions professionnelles appuyées en matériels	10	40	Ŋ	50	CEPIA
	Nombre d'acteurs formés	25	120	100	06	CEPIA
	Nombre de messages envoyés aux pêcheurs	٣	불	Ľ	Ľ	CEPIA
	tésultat ultime 4 : Le	Résultat ultime 4 : Le pilotage et la coordination administrative sont améliorés	ıtion admini	strative sont améli	orés	
	Résultat intermédia	Résultat intermédiaire 4.1 : La performance des programmes est renforcée	ce des progr	ammes est renforc	iée	
	Résultat immédiat 4.1.1	ıt 4.1.1 : La coordinatic	on administr	: La coordination administrative est renforcée		
Extrant 4.1.1.1 : La coordination administrative est renforcée	Taux d'exécution budgétaire	%6Ľ'96	85%	93%	94%	DAGE
	Résultat immédiat	Résultat immédiat 4.1.2. : La performance des programmes est évaluée	ce des progr	ammes est évalué	<b>Q</b>	
Extrant 4.1.2.1 : La performance des pro- grammes est améliorée	La revue sectorielle est tenue	Z o	Oui	Z o Z	Oni	GE
	Les RAP des pro- grammes sont élabo- rés	Non	O	Non	Ō	RPROG / CEP

## MINISTÈRE DES PÊCHES ET DE L'ECONOMIE MARITIME

Sphère ministérielle Ousmane Tanor DIENG, Bâtiment D, 1 er Arrondissement, DIAMNIADIO. DAKAR - SÉNÉGAL

Téléphone: (+221) 33 849 84 40 Email: contact@mpem.gouv.sn Site Web: http://www.mpem.gouv.sn



## MINISTÈRE DES PÊCHES ET DE L'ECONOMIE MARITIME

Sphère ministérielle Ousmane Tanor DIENG, Bâtiment D, 1 er Arrondissement, DIAMNIADIO. DAKAR - SÉNÉGAL Téléphone: (+221) 33 849 84 40

Email: contact@mpem.gouv.sn Site Web: http://www.mpem.gouv.sn